

Abonnements par Année
CAN. \$2.00
ÉTATS \$3.00
PAYABLE D'AVANCE.

LE BIEN PUBLIC

Paraissant le Mardi et Jeudi
3 - RUE HART - 3
Les Trois-Rivières.
P. Q.
Tél. 640 Cas. Postal 170

ANNEE NO 52

LES TROIS-RIVIERES, LE MARDI, 11 JANVIER 1927

DEUX SOUS LE NUMERO

Le Massacre des Innocents

La catastrophe qui vient d'arriver à Montréal dans l'après-midi de dimanche est bien l'une des plus terribles qui soient; comme aussi l'une des plus tristes. Dans un théâtre de vues animées, le "Laurier Palace", situé dans l'extrême est de Montréal, vers les deux heures de l'après-midi, à 11 h 15, 178 enfants ont péri dans une panique causée par le commencement d'incendie. L'âge des victimes varie de cinq à 16 ans. La majorité d'entre elles avaient cinq, six, sept et dix ans. Lorsque le feu fut lancé, il y avait dans la salle 850 personnes. Les 178 victimes ont trouvé la mort dans un escalier coudé, d'environ 4 jeds et comportant deux paliers. Dans leur fuite précipitée, quelques uns des petits sont tombés; les autres, se butant sur des chaises, ont été étouffés à mort.

Beaucoup de petits cadavres ont la figure ensanglantée; tous ont des vêtements en lambeaux, et d'autres sont noircis par la fumée. Il est facile de présumer que le spectacle de cette tragédie était horrible. Les journaux qui nous donnent les premiers détails nous disent que le cri de: "au feu!" les 250 enfants et quelques personnes âgées se trouvaient au balcon, se virent pris comme dans une trappe. Leur précipitation à s'enfuir et déjà asphyxiés par la fumée, les enfants s'engouffrèrent dans une issue évidemment trop étroite; les spectateurs sortis indemnes de ce drame de la mort rappellent avec horreur les cris de douleur, les cris de désespoir, les cris d'agonie lancés par ces petites voix enfantines qui appelaient: Maman! Papa!

Bien vouloir vainement épiloguer sur les causes et responsabilités de ce drame nous nous permettons toutefois de faire ici quelques considérations qui nous semblent à propos. Nous savons que le gouvernement n'a pas montré trop de rigueur à l'endroit des théâtres de cinéma, et que toutes les dispositions soient prises pour assurer l'évacuation rapide et commode de la salle en cas d'incendie. En cela il a raison; et il ne peut être trop sévère dans l'application de ce règlement. Mais la catastrophe de dimanche nous fait réfléchir sur la question de la sécurité des enfants dans les lieux publics. Il faut croire que ce cas de l'escalier coudé du théâtre Laurier a échappé à son contrôle, et que le Syrien, propriétaire de la boutique, a fait preuve d'une lourde imprudence.

L'expérience prouve que dans ces sortes de théâtres, la sécurité des spectateurs est moins grande au balcon que sur le premier plancher. Les enfants, alors que les issues de sauvetage sont aussi faciles d'accès, sont aussi effectives que les issues du parterre. Des escaliers très larges, et en nombre suffisant s'imposent, avec sortie directe au dehors. Il est à remarquer aussi que les prix étant moindres au balcon qu'au parterre, c'est au balcon que se réfugient les petites bourses et, notamment, les enfants. Au fait, lors de la tragédie du théâtre Laurier, les enfants étaient parqués au balcon. La plupart de ceux qui se sont engagés dans l'escalier coudé y ont trouvé la mort. Si l'escalier fatal, tel que le dit le rapport, n'avait pas été fermé, la tragédie de dimanche n'aurait pas eu lieu.

Mais le point le plus grave dans cette catastrophe est que dans ce théâtre, les sorties de secours, il y avait 250 enfants de cinq à 16 ans. La liste des morts nous en relevons qu'une seule victime de 17 ans. Les 178 victimes identifiées jusqu'à présent, presque toutes, suivant les journaux, n'avaient pu être admises à ce théâtre que accompagnées de leur père, ou de leur mère, ou d'un parent, d'un professeur, ou d'une personne responsable. C'est du reste la première question posée par le coroner: "Cet enfant avait-il votre autorisation d'être là où il est mort?" "Avez-vous présenté au théâtre accompagné d'une personne responsable?" "Combien de malheureux pères et de malheureuses mères ont-ils pu faire à cette simple question du représentant de la loi, une réponse satisfaisante?"

C'est que, en effet, la loi interdit l'entrée au cinéma à tout enfant de moins de seize ans qui n'est pas accompagné de ses parents, de son tuteur ou d'une personne autrement responsable. Au sens de la loi, une personne responsable ou un parent n'est certainement pas la fille de 14 ans qui a failli périr dans la catastrophe de dimanche. Pourquoi elle cherchait son petit cousin de six ans qui lui avait échappé, et qu'on a retrouvé parmi les morts.

La loi concernant l'admission des enfants au cinéma est très sage. Seulement, après l'aventure qui vient d'arriver au théâtre Laurier, nous nous demandons de quelle façon l'application de cette loi très sage est faite. Des garçons et des fillettes de cinq, six, dix et onze ans, abandonnés à eux-mêmes et sans protection dans une assemblée prise de peur, sont les victimes toutes désignées d'avance d'une hécatombe. Ce qui est arrivé au théâtre Laurier le prouve. Combien de ces petites victimes seraient encore vivantes, si, au moment du danger, elles avaient eu la main recourable d'un père, d'une mère, ou de quelqu'un de responsable, comme dit la loi, pour les appaiser, les rassurer, protéger leur sortie de l'effroi d'une panique.

La dure leçon de cette catastrophe sans précédent au Canada sera-t-elle apprise? Nous l'espérons bien. Quand un semblable malheur arrive, il est de la responsabilité de la municipalité de faire en sorte que la justice soit faite. On ne peut pas de doute qu'une enquête très sévère aura lieu et que la justice sera faite. Mais nous ne pouvons que nous féliciter de ce que la justice sera faite. Parmi ces responsables nous devons certainement retrouver ceux qui sont en charge de l'application de la loi et qui ont permis d'ignorer la loi.

Au nombre de ces responsables nous devons mettre également, et peut-être en premier lieu, celle des parents aujourd'hui en pleurs parce qu'ils ont méconnu leur véritable devoir, et pensé qu'une salle de cinéma était une sorte de garderie d'enfants un dimanche après-midi.

Quant à la sollicitation directe faite sur les enfants d'entrer au cinéma, et souvent à l'insu des parents, nous espérons bien que les autorités, avant de mettre fin partout où cela se pratique. On nous dit que dans les grandes villes il y a toute une organisation à cette fin, et que pour attirer à la loi qui veut que l'enfant n'entre que accompagné d'un parent ou de quelqu'un de responsable, on dresse le personnel de l'établissement à servir de parents aux petits qui n'en ont pas.

Il serait ridicule d'ignorer la part que prend aujourd'hui le cinéma dans les amusements de la foule considérée comme indispensables. Mais il est de genre de spectacle bien contrôlé et surtout bien inspiré. Mais il est de genre de spectacle bien contrôlé et surtout bien inspiré. Mais il est de genre de spectacle bien contrôlé et surtout bien inspiré.

Joseph Barnard.

Le droit de vote aux locataires. — Au cours de la prochaine session, la ville de Québec, comté de Chicoutimi, va demander l'adoption de plusieurs amendements à la charte qui la régit. Plusieurs de ces amendements ont trait à la question des locataires, et ont pour but de leur donner le droit de vote. Ces amendements sont: 1. Que les locataires qui ont payé plus de \$100 par an pour leur logement, et qui ont résidé dans la ville pendant au moins six mois, aient le droit de vote. 2. Que les locataires qui ont payé plus de \$100 par an pour leur logement, et qui ont résidé dans la ville pendant au moins six mois, aient le droit de vote. 3. Que les locataires qui ont payé plus de \$100 par an pour leur logement, et qui ont résidé dans la ville pendant au moins six mois, aient le droit de vote.

Le droit de vote aux locataires. — Au cours de la prochaine session, la ville de Québec, comté de Chicoutimi, va demander l'adoption de plusieurs amendements à la charte qui la régit. Plusieurs de ces amendements ont trait à la question des locataires, et ont pour but de leur donner le droit de vote. Ces amendements sont: 1. Que les locataires qui ont payé plus de \$100 par an pour leur logement, et qui ont résidé dans la ville pendant au moins six mois, aient le droit de vote. 2. Que les locataires qui ont payé plus de \$100 par an pour leur logement, et qui ont résidé dans la ville pendant au moins six mois, aient le droit de vote. 3. Que les locataires qui ont payé plus de \$100 par an pour leur logement, et qui ont résidé dans la ville pendant au moins six mois, aient le droit de vote.

MONOLOGUE PATERNEL

A mon second fils, quand il aura huit ans.

Puisque nous partons tous les deux en voyage, nous aurons à causer et nous entretenons fréquemment l'un l'autre de ce que nous verrons, de ce que le bon Dieu mettra sur notre route. Pour ma part j'aurai toujours plaisir à t'écouter parler, car le cœur paternel est indulgent et secrètement charmé des moindres paroles de ceux qui lui succéderont dans l'existence; mais à mon tour j'aurai sans doute beaucoup à te dire, afin d'aider ta jeune âme à profiter, ton esprit à s'agrandir, de ce que nous rencontrerons dans ce qui te paraît un si grand événement: ton premier voyage en cette région dont te parlent tes aînés et qu'ils aiment déjà comme je l'aimais moi-même à leur âge. Tu sais que je n'avais pas tout à fait six ans lorsque mes parents allèrent courageusement se fixer sur les bords du grand et lointain lac St-Jean. La Providence les y conduisit maternellement comme elle nous protège aujourd'hui nous-mêmes, générations suivantes. Elle nous y emmène tous deux, à ma propre surprise, pour les deux ou trois premiers jours de l'année nouvelle. C'était ton tour de m'accompagner: l'éclat de joie qui illumina ta frimousse à cette nouvelle récompense déjà tes parents. Je ne doute pas que nous continuions à bien nous entendre durant toute la durée de l'aventure.

Plus tard, en relisant peut-être ces lignes, tu te demanderas quelle sorte de petit bonhomme tu devais être à mes côtés, juste deux mois avant ton huitième anniversaire; et ce sera l'une de ces questions futiles qui viennent à l'esprit mais auxquelles on a toujours tort de s'arrêter. Qu'il me suffise de te rappeler que tu avais oublié d'emporter tes lunettes, de sorte que je n'ai pas pu te taquiner du titre de "notaire" qu'on te donne parfois à la maison. Pas d'autre infirmité qu'un peu de myopie, remerciements en le ciel tous deux et continue de t'amuser avec les trois jeunes enfants du petit ménage que nous avons rencontré, tous cinq s'en allant à Montréal où mon ami retrouvera son nouveau patron, ministre de talent qui vient d'être nommé à ce poste élevé. Je crois que la petite fille du secrétaire t'intéresse plus que les hautes fonctions de son chef, en quoi tu n'as peut-être pas tort absolument, mais poursuivons notre chemin.

Il n'est si grande ville qu'on ne passe au travers, dans le tramway St-Catherine, et nous voici, le soir, dans un autre train, qui doit nous rendre si loin demain matin. J'envisage un peu les regards admiratifs que tu jettes à tout ce qui compose le wagon-salon où nous allons passer la nuit. Eh oui, bien des lumières, des boiseries sculptées et du velours aux banquettes; ceux-ci sont mobiles et glissent tantôt pour se changer en lits où nous dormirons tous "dans des petites maisons," comme tu dis. Observe seulement que cela ne se fera pas tout seul; le nègre qui t'intrigue tant s'occupera de cette besogne et fera douze lits de chaque côté, sans quoi nous serions fort en peine. Il faut toujours que quelqu'un travaille pour nous tandis que nous travaillons nous-mêmes pour les autres: "le champ du paresseux est couvert d'épines," dit l'Evangile. Que ce voyage t'apprenne cette loi fondamentale de l'existence, qu'on n'a rien sans peine et qu'on n'est récompensé qu'en raison de l'effort donné et du travail accompli.

Notre "petite maison" est construite et nous n'avons plus qu'à nous y installer pour dormir. Tu voudrais bien voir ici maman et les autres pour être témoins de la richesse d'installation, mais nous leur conterons cela un autre jour. Enfile donc ton petit pyjama en te tenant à genoux sur le lit assez instable et ne dis rien si tu te cognes la tête au plafond trop bas que fait le lit d'en haut. J'ai fait exprès de te laisser acquiescer cette expérience à tes dépens et cette petite bosse sans importance qui t'en fera éviter bien d'autres dans la vie. La vie ne vaut que par les leçons qu'elle nous offre et dont nous tirons plus ou moins profit avec l'aide de Celui qui la conduit. Tâche maintenant de dormir malgré le ronronnement des roues et les secousses imprévues qu'elles reçoivent elles-mêmes sur la voie qu'elles parcourent. Elles remplissent leur fonction, la nôtre est de dormir, après avoir prié.

Cesse à présent de grimacer dans le demi-jour gris que la toile levée projette sur tes yeux; il faut bien consentir à reprendre l'ouvrage et celui du moment c'est de nous habiller et préparer à descendre tantôt au petit village où nous devrions passer l'avant-midi en attendant le train final. Je ne dis pas que ce soit bien commode à mon gré d'attendre ici quatre heures, mais j'en ai vu d'autres depuis trente ans et ma patience est grande. Les "chars" ne se rendaient pas si loin encoche lorsque mes parents y vinrent, et c'est au fond d'un berlot que je suis passé ici la première fois, à ton âge à peu près. Il y avait eu tempête de neige et les cahots faisaient tanguer la voiture contenant six personnes: nous sommes mieux que cela ce matin dans la salle de toilette un peu surchauffée où tu te débarrailles avec décision; puis-je offrir à monsieur mon rasoir de sûreté?

Bon, brossés par le nègre bilingue et déposés par lui sur la plateforme enneigée, avoue que sans moi tu serais fort en peine de ta vocation. Heureusement mes pieds trouvent tout seuls le chemin de la station et je sais d'avance l'odeur de charbon qui nous y attend, ainsi que l'obligante cordialité du personnel. "C.N.R. service!" une fois de plus, comme l'an dernier à Vancouver, où du reste, le C.P.R. était aussi présent. La concurrence est une belle chose. Je voudrais bien qu'elle pût, ce matin, nous rendre tout de suite à destination. Quatre heures d'attente... Comment les employer? Homme de peu de foi, cependant, qui oublie que la Providence nous attend partout et partout nous protège pourvu qu'on lui permette. Un hôtelier est là, offrant sa marchandise. Il est vrai qu'un ami excellent et hospitalier, que j'ai coutume d'exploiter... mais laissons dormir les vieux garçons, le matin du Jour de l'An, faute d'autres éternelles, et dans le jour gris suivons, mon petit, le groupe fait prisonnier par meinherr l'hôtelier... Nous trouverons chez lui chaleur et bonne chère, et je crois que tu n'oublieras pas, toi-même, l'air accueillant et respectable de la dame du logis lorsqu'elle nous invitera bientôt à nous mettre à table. Une table chargée de fruits et de mets de circonstance, et une jeune fille qui disait: "Nous avons aussi de l'oie farcie et de la tourtière au lièvre, ainsi que des confitures..."

Mon royaume pour une pleine assiette de tourtière au lièvre! O cuisses délectables à savor de sapin, carreaux de lard ruisselant, patates généreuses et pâte feuilletée fleurant le beurre et les épices! Un chaud café avec cela, et dire que nous n'avons que quatre heures à vivre à Chambord station! Fais comme moi, petit, et partage mon émoi tout patriotique. Que si le lièvre est nouveau à ton palais et t'enflamme à un degré moindre que l'auteur de tes jours, laisse-moi t'en débarrasser avec une sollicité un peu affectée, et accepte à la place ces croquignols saupoudrés de sucre par une main généreuse. Je voudrais voir ici plusieurs de mes amis lointains, ceux surtout du grand pays de France qui se demandent parfois comment nous pouvons vivre si loin d'eux et garder notre langue et notre sang français. Question qui m'a été posée encore il n'y a pas si longtemps, de bonne foi et de bonne amitié, et qu'on ne peut résoudre

en paroles, qui se règle et s'exprime à la source des faits, par le témoignage des sens. Toute cette journée je penserai à tel ami Français récemment arrivé, et qui ouvrira tout grands les yeux et le cœur à nous suivre aujourd'hui. D'abord, adieu au lièvre et repos de digestion en attendant le départ pour la messe, à un petit mille d'ici. Il y a bien vingt-cinq ans que je n'aurai pas entendu la messe en cette église de briques, coquette et solide, que j'ai décrite alors dans un conte de Noël assez fantaisiste. On me fera l'honneur de nous placer dans un banc où j'ai aperçu maintes fois des personnes estimées dont certaines se sont tout récemment endormies dans le Seigneur, à l'édification attristée de toute la région. Les plus humbles villages voient ainsi parfois ces âmes modestes et des vies exemplaires se dérouler sous l'oeil de Dieu, les yeux du peuple, et le regard du prêtre, prosterné à l'autel comme le jeune lévite que je vois, plein d'une pieuse gravité, célébrant les saints mystères d'une âme consacrée tout entière au Seigneur mais n'oubliant pas devant lui les parents qu'il n'a plus sur cette terre, et que j'ai connus dès avant qu'il fût né lui-même.

A l'orgue là-haut, de même qu'à l'époque où j'y plaçais l'héroïne de mon conte de Noël chantant "Suspendez leur douce harmonie," je reconnais la voix d'un chanteur resté le même et que je voudrais bien saluer tout à l'heure si le temps ne me pressait; et qui chantait déjà là lorsque j'avais ton âge; je n'ose pas compter tout haut...

(à suivre prochainement)

BALLE-FRANCHE

LE CONCERT DES AVEUGLES DE NAZARETH

A peine l'annonce du Concert des Aveugles avait-elle paru dans le Bien Public, que déjà les demandes de renseignements et des réserves de billets venaient d'un peu partout, des Trois-Rivières et de tout le district.

C'est que la popularité de ce Chœur des Aveugles fait salle comble partout où il va, et l'on ne veut pas manquer l'occasion de l'entendre.

A Québec, à Montréal, l'an dernier, à l'Auditorium et au Monument National, pas une place de libre; et l'on sait que c'est par milliers que ces théâtres peuvent recevoir les spectateurs.

Aux Trois-Rivières, le Concert est organisé par les Chevaliers de Colomb, sous le haut patronage de Sa Grandeur Mgr Cloutier et la présidence de Sa Grandeur Mgr Contois. C'est dire tout de suite l'appréciation que l'on fait de cette chorale des Aveugles de Nazareth.

D'ailleurs un simple coup d'oeil sur le programme qui sera exécuté suffira pour convaincre les plus difficiles:

Disons tout d'abord que, sur demande spéciale, on a bien voulu mettre au programme deux morceaux tout particulièrement goûtés, à savoir: "La Chasse," ce chœur si original et si curieux de Clément Jannequin, le créateur et le représentant le plus remarquable de la chanson française du XVIe siècle.

De ce morceau on a écrit: "La Chasse" nous donne le vertige que vous éprouvez devant une scène de cinématographe. Vous assistez les cris et les appels des chasseurs, les aboiements des chiens, vous entendez la respiration haletante du sanglier. Les voix des chanteurs vont et viennent, s'élèvent et s'abaissent, s'entre-croisent dans un tel enchevêtrement que vous êtes tout surpris de l'harmonie qui s'échappe de cette confusion apparente.

On donnera aussi ce chant si gracieux, si pénétrant et si délicat de Gervais, intitulé: "Chanson joyeuse de Noël." A ces deux pièces s'ajouteront les oeuvres magiques, primées de Reynaldo Hahn, Lefebvre, Weckerlin, Fauré, Debussy, Ravel, voire du Claude Lejeune de 1530 jusqu'à "L'Évier" des "Saisons" de Haydn (1732) en passant par du Théodore Dubois.

En somme, très beau et très intéressant programme, qui sera rendu avec toute perfection dont sont seuls capables de véritables artistes et que tous les Trifluviens s'empresseront de venir entendre et applaudir à l'Hôtel de Ville le 3 février prochain.

en paroles, qui se règle et s'exprime à la source des faits, par le témoignage des sens. Toute cette journée je penserai à tel ami Français récemment arrivé, et qui ouvrira tout grands les yeux et le cœur à nous suivre aujourd'hui. D'abord, adieu au lièvre et repos de digestion en attendant le départ pour la messe, à un petit mille d'ici. Il y a bien vingt-cinq ans que je n'aurai pas entendu la messe en cette église de briques, coquette et solide, que j'ai décrite alors dans un conte de Noël assez fantaisiste. On me fera l'honneur de nous placer dans un banc où j'ai aperçu maintes fois des personnes estimées dont certaines se sont tout récemment endormies dans le Seigneur, à l'édification attristée de toute la région. Les plus humbles villages voient ainsi parfois ces âmes modestes et des vies exemplaires se dérouler sous l'oeil de Dieu, les yeux du peuple, et le regard du prêtre, prosterné à l'autel comme le jeune lévite que je vois, plein d'une pieuse gravité, célébrant les saints mystères d'une âme consacrée tout entière au Seigneur mais n'oubliant pas devant lui les parents qu'il n'a plus sur cette terre, et que j'ai connus dès avant qu'il fût né lui-même.

A l'orgue là-haut, de même qu'à l'époque où j'y plaçais l'héroïne de mon conte de Noël chantant "Suspendez leur douce harmonie," je reconnais la voix d'un chanteur resté le même et que je voudrais bien saluer tout à l'heure si le temps ne me pressait; et qui chantait déjà là lorsque j'avais ton âge; je n'ose pas compter tout haut...

(à suivre prochainement)

en paroles, qui se règle et s'exprime à la source des faits, par le témoignage des sens. Toute cette journée je penserai à tel ami Français récemment arrivé, et qui ouvrira tout grands les yeux et le cœur à nous suivre aujourd'hui. D'abord, adieu au lièvre et repos de digestion en attendant le départ pour la messe, à un petit mille d'ici. Il y a bien vingt-cinq ans que je n'aurai pas entendu la messe en cette église de briques, coquette et solide, que j'ai décrite alors dans un conte de Noël assez fantaisiste. On me fera l'honneur de nous placer dans un banc où j'ai aperçu maintes fois des personnes estimées dont certaines se sont tout récemment endormies dans le Seigneur, à l'édification attristée de toute la région. Les plus humbles villages voient ainsi parfois ces âmes modestes et des vies exemplaires se dérouler sous l'oeil de Dieu, les yeux du peuple, et le regard du prêtre, prosterné à l'autel comme le jeune lévite que je vois, plein d'une pieuse gravité, célébrant les saints mystères d'une âme consacrée tout entière au Seigneur mais n'oubliant pas devant lui les parents qu'il n'a plus sur cette terre, et que j'ai connus dès avant qu'il fût né lui-même.

A l'orgue là-haut, de même qu'à l'époque où j'y plaçais l'héroïne de mon conte de Noël chantant "Suspendez leur douce harmonie," je reconnais la voix d'un chanteur resté le même et que je voudrais bien saluer tout à l'heure si le temps ne me pressait; et qui chantait déjà là lorsque j'avais ton âge; je n'ose pas compter tout haut...

(à suivre prochainement)

BALLE-FRANCHE

Mgr Brunault est évêque depuis 27 ans

L'évêque de Nicolet célébrera lundi prochain son 70ème anniversaire de naissance.

SA CARRIERE

Sa Grandeur Monseigneur J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet, célébrait lundi dernier, 10 janvier, le soixante et dixième anniversaire de sa naissance.

Né à St-David d'Iamaska, le 10 janvier 1857, de Simon Brunault, marchand, et de Séraphine Dufresne, Monseigneur fit ses études classiques et théologiques au Séminaire de Nicolet. Ordonné prêtre le 29 juin 1882, il fut professeur de Belles-Lettres au Séminaire de Nicolet, de 1882 à 1886, et directeur des élèves de 1886 à 1889. Après avoir étudié dans les Universités romaines, il revint en 1893 avec le titre de docteur en théologie, au Séminaire de Nicolet, où il fut professeur de Rhétorique de 1893 à 1894 et professeur de théologie de 1894 à 1895. Le 30 septembre 1899, il devenait évêque titulaire de Tubuna et coadjuteur de Mgr Gravel, évêque de Nicolet avec droit de succession. Il fut consacré dans la cathédrale de Nicolet par Mgr Bégin, archevêque de Québec, le 27 décembre 1899. De 1899 à 1904, il enseigna la théologie au Séminaire de Nicolet. Le 29 janvier 1904, après la mort de

LA CONSERVATION DE NOTRE CAPITAL HUMAIN

Par industrialisation

Nous reproduisons, ci-après, un article du R.P. Dugré, s.j., paru dans "L'Action Française" du mois de novembre. Nous avons déjà reproduit un article du R.P. Dugré, sur "La conservation du capital humain par la colonisation." Celui d'aujourd'hui en est la suite. Nos lecteurs le liront avec non moins d'intérêt que le premier.

Après l'agriculture, l'industrie, afin de rendre possible la vie de millions d'âmes de plus dans notre province grande comme l'Angleterre, la France, la Belgique et l'Italie, et peuplée de cinq à six millions de carrés, contre 652 en Belgique. Si l'on veut que la population du Québec dépasse notablement les trois millions en 1931, — et il le faut! — l'on devra voir à établir ici toutes nos familles et à en rapatrier un bon nombre, pousser vers les terres neuves par une colonisation systématique et multiplier nos villes par l'industrialisation. Toujours plus de campagnes, toujours plus de villes! Plus de campagnes surtout, bien que cela coûte plus cher au gouvernement à mettre sur pied: dix nouvelles paroisses de mille âmes valent mieux qu'une ville à papier de vingt mille.

En dépit de ce bien dit, les grandes, notre population rurale, 80 1/2 pour cent du total, en 1871, n'est plus en 1921 que 44 pour cent; les villes ont sauté de 311,104 âmes en 1881 à 1,323,071 en 1921, tandis que les campagnes tombaient de 1,047,923 à 1,038,128, un peu par la défection lin des villages incorporés, défection compensée du reste par l'accroissement des autres villages.

Quand nous réclamons de grands ensembles les villes par la fondation d'industries nouvelles, nous n'entendons pas exagérer davantage ce déséquilibre. Nous commençons même par solliciter de la colonisation, une politique agraire nettement favorable à l'établissement des familles nombreuses, au lieu du système actuel pour fils uniques ou pour déshérités. La garde de notre meilleur capital humain se réduit à établir annuellement nos dix mille fils de cultivateurs qui ont vingt ans, ces jeunes ruraux qui s'éparpillent à la recherche d'un foyer impossible chez eux, et qui se déversent à faux soit aux États-Unis, soit dans nos villes, où ils suppléent nos jeunes ouvriers qui émigrent eux-mêmes. Vingt millions d'âmes de terres les appellent; ils n'y vont pas faute d'une aide et fautive d'une direction que tout le monde désire.

Par l'industrialisation, tant agricole que manufacturière, les vieilles terres, peuplées plus durement de petites villes, devraient nourrir le double de la population d'aujourd'hui. En 1924,

A SUIVRE

COURRIERS DE NOS CORRESPONDANTS DE LA REGION

LA-POINTE-DU-LAC

Décès

Le 4 janvier dernier est décédé subitement à La Pointe-du-Lac, M. Lucien Chevalier, fils de M. Félix Chevalier et de Marie Camirand. Le défunt a succombé à une syncope de cœur.

Le service eut lieu vendredi, le 7, à neuf heures. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Geo. Biron, M. le curé J.-C. Poisson officiant assisté du Rév. Père Alexandre Dugré, S.J., et de M. l'abbé Geo. Biron comme diacre et sous-diacre.

Conduisaient le deuil: MM. Enchariste Biron et Chs-Ed. Fréchette, ses beaux-frères; ses sœurs: Mmes H. Lamy de la Baillie, Choquette et Lacombe de Sherbrooke, Euchariste Biron, de La Pointe-du-Lac, Chs-Ed. Fréchette des Trois-Rivières.

Les porteurs étaient: MM. Avila Camirand, Philippe Rouette, Emile Garceau, Philippe Denoncourt, Méderic Pothier et Auguste Garceau. La quête fut faite par MM. Avila Dupont et Mastaï Montour.

On a remarqué dans la foule: MM. Tréfilé Dupont, Adéard Montour, Arthur Denoncourt, Achille Schütz, Oliva Dugré, Adolphe Biron, Oscar, Tréfilé et J.-Bte Rouette, Mme Thos Garceau de La Pointe-du-Lac; Mmes Jos.-Alfred Garceau, Mme Nap. Rouette, M. et Mme Emile Laperrière, Graziella Rouette, des Trois-Rivières; MM. Valmore Lamy, de la Baillie, Louis Dugré, de Mont-Réal, et J.-A. Dugré, de Plessisville; Mme Nap. Dugré, de Grandes Piles.

Nos sympathies à la famille.

Statistiques.

Dans le cours de l'année il y eut dans la paroisse, 44 baptêmes, 8 mariages et 18 sépultures, dont 11 d'adultes et 7 d'enfants.

En visite

Le Rév. Père Alexandre Dugré, S.J., de Montréal, a prêché une courte retraite aux Juvénistes; il a donné le sermon à l'église paroissiale dimanche et le jour des Rois.

—MM. et Mmes J.-A. Comeau de La Tuque, G. Courtois, Américus et C.-B. Comeau, des Trois-Rivières, chez M. Thode Garceau.

—M. et Mme Ls Denoncourt de Montréal chez M. Art. Denoncourt.

—M. Ernest Comtois et Mlle Marguerite chez Mme Edmond Biron, le jour des Rois.

—Mlle Blanche Méthot à Québec pour quelques jours.

—Mme Oscar Rouette à Mont-Réal pour assister aux funérailles de son oncle M. Philippe Alarie.

—M. Arthur Biron des Etats-Unis, et Mlle Yvonne Vincent chez Mme Anastase Rouette.

GENTILLY

M. Joseph Bellefeuille, de Dolard, Sask., qui fait partie de la Survivance Française est de passage dans sa famille pour quelque temps, ainsi que sa sœur Rose-Alba des Trois-Rivières.

Divers

Mlle Jeanne Tourigny, de Mont-Réal, en promenade chez son père M. Ludger Tourigny.

—Mlle Valérie Pressé, de St-Pierre-les-Beccquets, chez sa mère, Mme Aldéric Schelling.

—M. Donat Durand de Mont-Réal est l'hôte de Mlle Concorde Poisson.

—Mlle Nelda Durand, de St-Pierre-les-Beccquets, chez Mlle Antonia Schelling.

CHAMPLAIN

Naissance

Joseph-Jean-Evariste, enfant de J.-L. Carignan et de Marie St-Cyr. Parrain: M. Jules Carignan, de St-Luc. Marraine: Mme Vve Albert De Montigny, oncle et tante de l'enfant.

Téléphone Bureau: 569
Résidence: 126

Dr Edmond Buisson

Chirurgien-Dentiste
20 rue Des Forges

Spécialité: Extraction sans douleur, avec la fameuse méthode du Dr Fournier.

Ouvrage en or et en porcelaine.

SAINT-VALERE-de-BULSTRODE

Les statistiques de la paroisse pour l'année 1926 sont comme suit: Population, 1,143; Sépultures, 20; Mariages, 10; Baptêmes, 41.

—A l'assemblée tenue pour l'élection d'un nouveau marguillier, M. Joseph Trudel, a été élu en remplacement de M. Arthur Bergeron, sortant de charge.

ST-SEVERIN

Le premier janvier, s'endormait dans le Seigneur, Evéline Mongrain, épouse de Amédée Dery. Elle était âgée de 61 ans.

Elle laisse pour la pleurer: son époux, M. Amédée Dery, sa vieille mère, Mme Ferdinand Massicotte, huit enfants: Mme Lucien Sanscartier, (Rosée) de Shawinigan; Mme Donat Dery, (Josephine) de St-Adelphe, Mme Hervé Trudel, (Fabiola), de St-Stanislas; Mme Freddy Dery, de St-Adelphe; Mlle Léa et Alice Dery; MM. Amédée et Albert; Ses sœurs: Mmes Arthur Trudel, de St-Stanislas; Norbert Dery, Honoré Buist, Arthur Baillargeon, de Lowell, Mass.; ses frères: MM. Saunter Mongrain, de St-Tite; et Hergule de St-Timothee.

Son service funèbre eut lieu en l'église St-Séverin, à 8½ hres: un long cortège suivait la dépouille mortelle. Les porteurs étaient: MM. Paul Dery, Arthur Trudel, Théodore Jacob, Honoré Buist.

M. Lazare Brouillette conduisait le corbillard. La collecte fut faite par MM. Paul Dery et Arthur Trudel. On remarquait dans l'assistance: M. Amédée Dery, MM. et Mmes Ferdinand Massicotte, Amédée Dery (fils), Honoré Buist, Lucien Sanscartier, Hervé Trudel, Freddy Dery, de St-Adelphe; Mlle Léa et Alice Dery, M. et Mme Hercule Mongrain, de St-Timothee; Mme Norbert Dery, MM. Lionel et Albert Dery, Mlle Jeanne Dery, de St-Adelphe; MM. Arthur Ferron, de St-Tite, Ludovic Ferron et son frère, de St-Tite; MM. et Mmes Edwidge Cossette, Paul Dery, Ludger Rivard, Théodore Jacob, Gédéon Massicotte, Lazare Brouillette, Xavier Francoeur, Edwidge Boredeau, Josephat Boredeau, Romain Mongrain, Wilbrod Trépanier, Alfred Mongrain, Ovide Champagne, Emile Jacob, Mmes Emilien Trudel, de St-Stanislas; Adéard Guimond, de St-Adelphe; Emile Brouillette, MM. et Mmes Hubert Crête, Ensebe Crête, Amédée Boredeau, Uldoré Boredeau, Arthur Rompré, Alphonse Champagne, Tancrède Dery, Jimmy Crête, MM. Bernard Hamelin, Benoît Lefebvre, M. et Mme Onésime Thiffault, Mlle Ursule et Cécile Hamelin, Alice Massicotte, Rollande Carpentier, M. et Mme Ovide Lafontaine, Mlle Ursule Boredeau, Mme Dosthée Dery, M. et Mme Emile Lefebvre, Mme Nazaire Germain, Mlle Eva et Dora Germain, Mmes Edouard Chevalier, Adéard Lafontaine, Ulric Lyonnais, Mlle Emila Thiffault, Mlle Ida et Monique Thiffault, Germaine Veillette et Lucienne Jacob.

R.I.P.

Notes

M. Sandy Buist et Mlle Cécile Morault, de St-Genève, en visite chez M. Ensebe Crête.

—M. et Mme Victor Brassard, du Cap-de-la-Madeleine, ainsi que Mme Nazaire Carpentier, de Trois-Rivières, chez M. Côme Buist, à l'occasion du premier de l'an.

—Mlle Emila Thiffault, institutrice à Shawinigan, en promenade dans sa famille.

—M. et Mme B. Goulet, à St-Stanislas, chez M. Arthur Trépanier.

—M. François Boredeau, du Séminaire de Joliette, passe une quinzaine chez son oncle M. Bruno Goulet.

—Mlle Isabelle Veillette, de St-Stanislas, en visite chez M. Philippe Trépanier.

—M. et Mme Hormidas Beaumier, d'Almaville, chez M. E. Crête.

—Mmes Emile Trudel, de St-Stanislas, Ernest Brouillette, du Lac, Adéard Guimond, de St-Adelphe, se réunirent chez leur père, M. Hubert Crête.

—M. et Mme Charles Carpentier, de St-Tite, ainsi que M. et Mme Rosaire Buist, de St-Adelphe, M. et Mme Emilien Tosi-gnant, de St-Thécle.

—Mlle Bella Hamelin et M. Benoît Hamelin, sont de retour d'une visite à St-Edouard.

—Mlle M.-Ange Buist, institutrice à La Tuque, Fernande Tré-

panier, inst. à Mékinac, Néoma, Gabriel Lefebvre, inst. à St-Joseph et Alice Lefebvre inst. à St-Thécle, en vacances dans leurs familles.

—M. et Mme Charles Hamelin, à St-Narcisse, la semaine dernière.

—Mlle Blanche Robitaille, dans sa famille à Ste-Flore et Mlle Marie-Louise Mongrain, à St-Stanislas, à l'occasion du premier de l'an.

—M. et Mme Roméo Lafrance, de Québec, passent quelques jours ici chez ses nombreux parents.

—M. Jos. Fontaine, de Métis, Co. Matane, chez ses sœurs Mlle Clara et Alice Fontaine.

—Mlle M.-Irène Auger, en visite au presbytère.

—M. Florent Trépanier, de St-Stanislas, ici jeudi dernier.

CHAMPLAIN

FUNERAILLES DE M. NORBERT ARCAD

Samedi, le 25 décembre dernier, mourait subitement à sa demeure, à Champlain, l'un des plus vieux pilotes du Saint-Laurent, M. Norbert Arcand, âgé de 74 ans.

Après avoir navigué sur toutes les mers pendant une dizaine d'années, il était entré dans le service du pilotage entre Québec et Montréal. Il était à sa retraite depuis 6 ans. Depuis quelques jours il se sentait un peu affaibli mais rien ne laissait prévoir une fin aussi rapide.

Il laisse pour pleurer sa perte son épouse, Dame Eléonore Doughty, ses fils: Rév. Père Didace (Léon), missionnaire franciscain en Chine; J.-Arthur, David, Jos.-Adolphe, Didace. Ses filles: Léonie, (Mlle Wilbrod Lamothé) Annette, (Mlle Donat Côté), Ludovique, (Mlle Henri Beaudoin), Elianne, (Mlle Rodrigue Bailly) et Mlle Alida. Ses frères: Jos.-Adolphe, Pierre, Zéphirin, Wilfrid. Ses gendres: W. Lamothé, H. Beaudoin, R. Bailly et 32 petits-enfants.

Ses funérailles ont eu lieu dans l'église paroissiale de Champlain le 28 dernier.

Conduisait le corbillard, M. Louis Bertrand. La fraternité du Tiers-Ordre était représentée par M. Joseph Dubord qui portait la croix suivie de MM. Ureisse Morinville, A. Cossette, W. Carpentier, et A. Toupin.

Les porteurs étaient ses neveux: A.-H. Arcand, J. Chartrand, P. Marchand, A. Petit, G. Hamelin, Hervé Lise.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine P. Cloutier, curé de la paroisse. Le service fut chanté par le Rév. Père Stanislas, O.F.M., Gardien du Monastère des Trois-Rivières, assisté des RR. PP. Armand et Justinien, comme diacre et sous-diacre.

Disaient les messes aux autels latéraux: MM. les abbés E. Hamelin et D. Duval, professeurs au Séminaire des Trois-Rivières.

Au chœur on remarquait, M. le chanoine P. Cloutier, M. H. Brunelle, curé de St-Luc, RR. FF. Edmond et Roch, de l'Académie de la Salle des Trois-Rivières; R.F. Pascal, O.F.M. Assistait aussi au service ses beaux-frères: MM. V. Toulant, A. Dubord, P. Doughty, O. et T. Doughty.

Ses confrères pilotes: MM. D. Naud, T. Bouillé, W. Gauthier, N. Dussault, T. Arcand, N. Bouillé, S. Perron, J.-N. Raymond, Damien Paquet, J.-A. Gariépy, O. Frenette, C.-B. Hamelin, J.-D. Frenette, F. Hamelin, D. Bouillé, B. Dussault, F.-N. Rivard, C. Gauthier, N. de Villers, A. Gosselin, E. Naud, J. Perrault, J.-E. Villers, A. Gauthier, A. de Villers, C.-A. Lachevrière, A. Leblanc, A. Léveillé, et M. Donat Desrosiers de Montréal, ainsi qu'un nombreux et assistance de la paroisse et des environs.

Plusieurs beaux soli furent rendus par MM. Delevoise Frenette, pilote, André Gauthier, pilote, Victor Chartier, capitaine.

Offrandes de Messes: MM. et Mmes W. Lamothé, J.-A. Arcand, D. Côté, H. Beaudoin, D. Arcand, J.-Adolphe Arcand, R. Bailly, Z. Arcand, Mmes Alfred et Albert Arcand, MM. et Mmes R. Laganière, D. Brunelle, M. Théo. Arcand, MM. et Mmes H. Beaudoin, P. Doughty, G. Hamelin, A. Petit, T. Fugère, M. l'abbé E. Hamelin, Mlle Carmelle Lamothé, MM. et Mmes E. et A. Leduc, J.-R. Toupin, H. Chartier, J. Brière, W. Carpentier, L.-P. Dubord, A. Cossette, N. Bouillé, L. et T. Marchand, Thomas Houde, Henri Turcotte, Mmes Sarasin, L. Toulant, E. Leblanc, L. de Grandmont et J.-A. Bailly. Les familles Georges et Louis Bertrand, Mmes J.-N. Beaudoin, A. Marchand, Mlle A. Lamothé, M. N. Lachance.

Bonquets Spirituels: Rév. Fr. Nestor Raymond, F.E.C., Léon et Roger Arcand, J.-Ls et Gemma Arcand, M. et Mme J. Massicotte, la classe de "Première Commerciale" de l'Académie de la Salle des Trois-Rivières, M. et Mme V. Turcotte, M. F.-X. Chadillon, Mmes

O. Davie, U. Gouin, Les Religieuses et les élèves du Couvent de Champlain, Mme Clovis Marchand.

Sympathies: M. et Mme P. Arcand, Dr et Mme J.-G. Leblanc, M. E. Perrault, MM. et Mmes F. Proteau, J.-H. Bailly, Ed. Sauvageau, Mlle Marie-Laure Brunelle, MM. et Mmes L. Bergeron, L. Beaudoin, V. Chartier, L. Laganière, M. Noël Gingras, Rév. Fr. Nestor Raymond, F.E.C., MM. P. Bellisle, Léon et Roger Arcand, Ovide Charlebois, Mme Vve Z. Marchand, M. Alfred Leduc, M. et Mme J.-H. Dubord, M. l'abbé E. Lessard, M. Alex. Richard, Mme J.-G. Marchand, MM. capitaine J. Paquet, Albéric Auger, M. et Mme D. Desrosiers, MM. D.-J. Perrault, O. Favrean, les religieuses du Bon-Pasteur de Champlain, Mme Vve B. Pintal, MM. Ludger Sauvageau, R.-A. Wiallard.

Offrandes de fleurs: ses enfants et l'Association des pilotes.

SAINT-TITE

Funérailles de M. Anselme Gagnon.

Ces jours derniers, en l'église paroissiale de St-Tite, au milieu d'une grande assistance de parents et d'amis de cette ville et de l'étranger, ont eu lieu les imposantes funérailles d'un pionnier de notre ville, M. Anselme Gagnon. Le défunt est décédé des suites d'une longue maladie à l'âge de 76 ans.

Le service fut chanté par M. l'abbé L.-G. Bourinval. La chorale de St-Tite sous la conduite de M. l'avocat J.-A. Cambray, fit les frais du chant. Mlle Doughty touchait l'orgue.

Parmi les nombreux parents et amis présents aux funérailles nous avons remarqué: M. Adéard Gagnon, son frère d'Amos, Abilbi, M. Emile Massicotte, Mme Vve Joseph Houde, Mlle Madeleine Houde, de St-Prospère; MM. Raoul Gagnon, du Cap-de-la-Madeleine; Joseph Gagnon, de New Bedford, et Edmond Gagnon, de Montréal; Mlle Alice Gagnon, de Joliette; MM. et Mmes Jules Marchand, Josephat Massicotte, Oscar Allaire, Donat Massicotte, le Rév. Père Jean, de l'Institut des Frères de St-Gabriel, de l'Ecole Lajoie, d'Outremont; MM. Philippe Lefebvre, Philippe Cossette, Frs Léveillé, Siméon Léveillé, MM. et Mmes Romulus Cossette, Gilles Dessureault, MM. J.-U. Trudel, L. Lafleur, L. Trotter, Armand Léveillé, J.-W. Verret, M. et Mme A. Gagnon, M. Roméo Frigon, Mlle Jeanne Cossette, M. Pierre Cossette, M. C. L'Heureux, M. Onésime Lefebvre, Mlle A. Lefebvre, MM. Xavier Massicotte, Fleury Bédard, de Grand-Mère; Mlle M. J. Houde, de St-Prospère; MM. Gérard Desureault, Xavier Carpentier, Donat Trotter, Mlle Jeanne Gagnon, etc. etc.

La famille reçut un grand nombre de témoignages de sympathies, offrandes de messes, prières, etc.

A la famille en deuil nos sincères sympathies.

Ne souffrez pas

INFORMEZ-VOUS SUR CETTE SCIENCE SUR LA GUERISON DES MALADIES

DR. CHAS. RIMSKAY 143 Notre-Dame Tél. 2189

Pour vos Enfants et vous mêmes.

La santé de vos enfants et la vôtre valent d'être protégées.

Aux petits donnez du lait pur et qu'il y ait toujours sur votre table de la bonne crème et du bon beurre.

Les produits pasteurisés de La Crémérie des Trois-Rivières Ltée sont absolument purs et se recommandent d'eux-mêmes.

Demandez notre LAIT, Notre CREME EXCELSIOR, notre BEURRE LAVIOLLETTE, et vous serez bien servis.

92, RUE PLAISANTE, LES TROIS-RIVIERES

Téléphone 308

101, rue du Fleuve

Téléphone 427

Bureau, Biguë & Gouin, Procureurs de la St-Maurice River Boom & Driving Co. Ltd.

30-4-11-18

CHARBONNERIE

ST-LAURENT LIMITEE

EDOUARD BUREAU, PRESIDENT

Charbon anthracite, bitumineux, Coke et Charbon de Soute.

Gros et Détail LIVRAISON A DOMICILE

101, rue du Fleuve

Téléphone 427

PLESSISVILLE

M. Armand Gélinas, agronome, et Mme Gélinas, ont le plaisir d'annoncer à leurs parents et amis, la naissance d'une fille, baptisée le 2 janvier sous les noms de Mariette-Anne-Elise. Parrain: M. Arthur Gélinas, Marraine: Mlle Rose-Anne Gélinas, grand-père et tante de l'enfant. Porteuse: Garde Michaud.

NICOLET

A l'occasion de la fête des Rois, Sa Grandeur Mgr J.-S.-H. Bruneau a officié pontificalement à la cathédrale. M. l'abbé Desrosiers assistait Sa Grandeur ainsi que MM. les abbés Thibault et Morin. Le sermon de circonstance fut prononcé par le Rév. Père Emile Papillon, S.J.

A Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), la direction de l'aiguille du compas a varié de plus de neuf degrés depuis 1750.

DAMES demandées pour couture facile et légère chez elles. Travail de loisir ou permanent. Bons salaires. Travail envoyé à l'importateur quel endroit, frais payés. Timbres pour détails. National Manufacturing Co., Montréal.

11-18-25-1-8-15

ACTE POUR LA PROTECTION DES EAUX NAVIGABLES

S. R. C. CHAPITRE 115.

La Cie St. Maurice River Boom & Driving Co. Ltd.,

Donne, par les présentes, avis qu'elle a, en vertu de l'Article 7 de l'Acte ci-haut mentionné, déposé au bureau du Ministre des Travaux Publics à Ottawa et au Bureau d'Enregistrement de la division de Champlain à St-Genève de Batiscan, les plans et la description du site choisi pour la construction d'un pilier et l'agrandissement de ses estacades sur la rivière St-Maurice, à Grandes Piles, dans le comté de Champlain, au front du lot No 218 du second rang du Canton de Radnor, du côté est de la Rivière St-Maurice et du lot No 136 du premier rang du Canton de Radnor, sur le côté ouest de la rivière St-Maurice;

Le dit pilier, tel qu'indiqué aux plans, sera construit sur l'île submergée, lot No 264, au front du lot No 218 du second rang du Canton de Radnor, du côté est de la rivière St-Maurice et du lot No 136 du premier rang du Canton de Radnor, sur le côté ouest de la rivière St-Maurice, dans le comté de Champlain;

Prenez aussi avis qu'après l'expiration d'un mois de la date de la première insertion du présent avis, la Compagnie St-Maurice River Boom & Driving Co. Ltd., s'adressera en vertu de la Section 7 du dit Acte, au Ministre des Travaux Publics, à son bureau à Ottawa, pour obtenir son approbation du dit site et des dits plans ainsi que la permission de construire le dit pilier et d'agrandir ses dites estacades;

Daté à Trois-Rivières, ce 29ème jour de décembre 1926.

Bureau, Biguë & Gouin, Procureurs de la St-Maurice River Boom & Driving Co. Ltd.

30-4-11-18

CHARBONNERIE

ST-LAURENT LIMITEE

EDOUARD BUREAU, PRESIDENT

Charbon anthracite, bitumineux, Coke et Charbon de Soute.

Gros et Détail LIVRAISON A DOMICILE

101, rue du Fleuve

Téléphone 427

Bureau, Biguë & Gouin, Procureurs de la St-Maurice River Boom & Driving Co. Ltd.

30-4-11-18

CHARBONNERIE

ST-LAURENT LIMITEE

EDOUARD BUREAU, PRESIDENT

Charbon anthracite, bitumineux, Coke et Charbon de Soute.

Gros et Détail LIVRAISON A DOMICILE

101, rue du Fleuve

Téléphone 427

AVIS

Canada, Province de Québec, District de Trois-Rivières, cour supérieure No 650, Dame Marie-Louise Poudrier, de la paroisse de St-Leon, district de Trois-Rivières, épouse de Alexis Gélinas, rentier de la ville de Louiseville, dit district, dument autorisée à ester en justice, Demanderesse, vs-Le dit Alexis Gélinas, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause le 1er décembre 1926.

Maurice Fortier
Avocat de la demanderesse
St-Paulin, P.Q.
14-21-28-1-11.

Que Dieu vous garde et qu'il accomplisse en vous les merveilles de sa grâce et de son amour.

LOGEMENT—Tout neuf, à vendre ou à louer, 259 Ave Mont-Royal. Huit chambres à part la chambre de toilette. Possession immédiate. S'adresser à Henri Bisson, 142 Notre-Dame.

M. et J.

M. et J.—20 janv.

LE BIEN PUBLIC est édité par la Cie Le Bien Public Ltée dont M. l'abbé D. Gélinas est le gérant, et imprimé par l'imprimerie St-Joseph, au No 3, rue Hart, Les Trois-Rivières.

Annonces -- Classifiées

35 centins pour 25 mots; 1c. par mot additionnel.

TRANSPORT. — Avez-vous des Valises, Coffres, Meubles effets semblables, à faire transporter, téléphone au No 152, Ge Dufresne Enrg, rue Champlain, en face de la Gare, j.n.o.

Vendeur demandé

Pour vendre des arbres fruitiers, arbres d'ornement, rosiers dans le district des Trois-Rivières. Payé chaque semaine. Equipement gratuits. Territoire exclusif. Ecrire à Pelham Nursery Co., 49, Wellington St., E. Toronto, Ont.

M. et J.—20 janv.

M. et J.—20 janv.

Des Dents Naturelles

C'est le témoignage que rendront vos amis en voyant vos nouvelles dents.

Satisfaction garantie.

Extraction sans douleur par le procédé nouveau de l'ACAIINE.

Dr Auguste Massicotte

CHIRURGIEN-DENTISTE

No 1, rue Des Forges, Les Trois-Rivières

Dr Auguste Massicotte

SPECIALISTE

POUR LES MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.

8A RUE HART

Notes Historiques sur la Paroisse de St-Barnabé

(Diocèse des Trois-Rivières)

Restaient encore les démarches nécessaires auprès de Mgr l'Evêque des Trois-Rivières, à qui seul il appartenait d'approuver ou de rejeter le projet, les négociations avec le conseil général de la communauté en vue d'arrêter les conditions du contrat définitif: le 19 janvier 1880, Sa Grandeur Mgr Lafleche donnait son assentiment et approuvait le plan proposé pour le futur établissement, et le 26 juillet de la même année le contrat était signé entre la Fabrique et la Corporation des Soeurs de l'Assomption de la Sainte Vierge. Il y était stipulé que la Fabrique donnerait pour sa part les trois mille piastres sus-mentionnées, mais en trois versements de mille piastres (au lieu des cinq cents de la première résolution), sans intérêt, à la condition expresse que les Soeurs se chargeront de faire construire le couvent à leur gré, "soit en brique ou en pierre, et autant que possible conformément au plan approuvé par Sa Grandeur l'Evêque des Trois-Rivières..."

Tous les préliminaires enfin terminés, la construction du couvent put commencer. Mais il fallut subir des lenteurs ennuyeuses et parfois inquiétantes pour les religieuses, à raison de certaines circonstances qui les mettaient dans une position délicate à l'égard du curé. Mlle Prudence Thiboutou, qui avait fait donation de tous ses biens aux Soeurs, au prix sans doute de certaines obligations, était pour elles une bienfaitrice qu'elles se devaient d'assister et de respecter d'autre part, il y avait en elle et M. le Curé Martel conflit d'opinions, comme il s'en rencontre souvent à l'origine des oeuvres où des âmes d'égale ardeur et de vives différences doivent entrer en collaboration, et alors s'imposait le devoir d'éviter tout ce qui aurait pu être pour ce vénérable prêtre une cause de mécontentement. Ce devoir, nulle peut-être n'était mieux préparée à le remplir que la jeune supérieure qui, en septembre 1881, fut envoyée pour présider à la fondation de la nouvelle mission.

Mère Sainte-Monique—née Adèle Duchemin—avait alors que vingt-cinq ans, mais déjà son vif regard où se lisait l'activité de son esprit et la vigueur de sa volonté laissaient deviner, comme aussi le sérieux de ses habitudes, son souci de la précision et de la mesure, ce que la congrégation pouvait attendre de sa maturité. Très intelligente et sensible comme le sont les riches natures, elle comprit vite que son rôle devait être avant tout celui de la conciliation: elle eut le courage d'imposer à son régime des longues patientes et des intimes renoncements, et dans sa charité ingénieuse elle trouva le rare secret de demeurer fière dans le devoir, sans pour cela cesser d'être aimable et bonne. "Chez elle, ainsi qu'on l'a justement remarqué, l'intelligence éleva la bonté, comme chez d'autres la bonté agrandit l'intelligence." Par l'une elle se concilia l'estime du prêtre qui se plut à rendre hommage à son tact délicat, par l'autre elle sut gagner la confiance de tous et s'attacher le coeur de celle-là même qu'elle devait parfois contrarier, car Mlle Prudence ne put résister à l'influence de sa bonté.

Les débuts d'une oeuvre.

Le 3 septembre 1881, lisons-nous dans les chroniques de la mission, Mère St-Grégoire, supérieure générale arrivait à St-Barnabé, accompagnée de Sr Ste-Monique et de Sr St-Anselme—née Delvina Mauvaud—dont la famille était apparentée à la famille Siros et, de ce fait, devait être particulièrement bien accueillie par Mlle Thiboutou. Parties de Nicolet le matin même les voyageuses s'étaient arrêtées aux Trois-Rivières pour y offrir leurs hommages à Sa Grandeur Mgr Lafleche et implorer sa bénédiction sur l'oeuvre qu'elles allaient fonder dans son diocèse. Après avoir reçu les conseils du vénérable prêtre, elles continuèrent leur voyage, pleines de confiance en l'avenir et bien résolues d'être selon le mot d'ordre que leur avait laissé Sa Grandeur, "par la fidélité aux saintes règles jusque dans les plus petites choses, la bonne odeur de Jésus-Christ." A St-Barnabé, M. le Curé Martel les reçut avec bienveillance, les bénit à son tour et leur souhaita plein succès dans l'entreprise difficile et délicate qui leur incombait. Le couvent n'é-

tant pas habitable, Mlle Prudence les reçut dans sa maison et elles acceptèrent l'hospitalité qu'elle leur offrait si généreusement, tant que durèrent les travaux de la nouvelle construction.

Le 7, Mère St-Grégoire retourna à la maison-mère, laissant les deux fondatrices seules devant la tâche à accomplir. Leur coeur dut se serrer douloureusement, mais un regard vers Celui qui est la force des faibles et l'appui qui ne manque jamais leur rendit courage et confiance. Le 19, elles ouvrirent les classes pour les externes dans la salle publique, en attendant que leur maison put recevoir les pensionnaires. Ce fut alors que la troisième ouvrière vint partager leurs labeurs: c'était Soeur Ste-Julie—née Marie Neault—soeur de Mme Adélaïde Héroux, dont la demeure se trouvait toute voisine du couvent. On se sent touché de la délicate charité qui avait présidé au choix des trois fondatrices de la mission, et on se demande ce qui pouvait bien manquer encore pour assurer le succès de cette oeuvre d'éducation.

Le couvent, à peu près terminé, reçut le 6 octobre les premières pensionnaires, auxquelles s'adjoignirent les quarts-pensionnaires pour qui les classes s'étaient ouvertes un peu plus tôt. Le nombre des élèves atteignit le chiffre de 100, au printemps, et ce sommet depuis longtemps désiré fut accueilli par les joissances intimes d'un couvent. C'est alors que Soeur de l'Assomption vint porter secours aux pauvres soeurs qui ploient sous le fardeau trop lourd, elle y passa le reste de l'année.

Le 20 octobre a lieu la bénédiction solennelle du couvent par M. le curé Dorian, d'Yamachiche. Le sermon de circonstance est prêché par M. l'abbé Agapit Legris, et comme M. le curé a voulu choisir pour cette cérémonie le jour de la clôture des Quarante-Heures, il y a une belle assistance de dix prêtres, qu'entoure une foule attentive et sympathique.

Reste encore à réaliser le grand désir des religieuses: posséder sous leur toit l'Hôte divin du tabernacle. Ce désir va être enfin comblé, grâce à la générosité de M. le curé Martel qui offre à Jésus-Hostie une magnifique demeure, et vient lui-même la bénir, le 16 décembre. Le 19, il célèbre pour la première fois la sainte messe dans l'humble sanctuaire, et aussitôt après commence une messe d'actions de grâces que dit M. le curé Larue, de St-Paulin.

A M. le curé se joignent d'autres bienfaiteurs de la paroisse qui continuent d'offrir ce qui manque à la décoration de la chapelle ou au service de l'autel: les dons reçus en décembre et en janvier représentent environ \$300. Aussi est-ce, dans le journal de la mission, une page toute vibrante de reconnaissance qui enregistre ces offrandes charitables.

Le 24 mars, précieuse visite: Mère St-Joseph et Mère Ste-Marie, deux des fondatrices de la Congrégation, viennent en leur qualité de conseillères générales procéder à la vente de l'une des deux terres devenues la propriété des Soeurs, par l'acte de donation dont il a été parlé plus haut. La présence de la bonne Mère St-Joseph, si maternelle aux chères enfants qu'elle envoyait dans une fondation, réconfortait les jeunes missionnaires qui cherchaient en elle conseil et soutien. Mlle Prudence trouvait aussi dans les bonnes paroles de la pieuse Mère un adoucissement aux sacrifices que ne manquait pas de lui offrir la vie nouvelle qu'elle s'était faite, elle si peu habituée jusque-là aux longs loisirs et aux travaux d'intérieur. Et puis, autour du couvent, il avait fallu faire disparaître peu à peu certaines dépendances auxquelles elle tenait par de vieilles habitudes: le tact et le dévouement de Soeur Ste-Monique lui avaient adouci ces sacrifices, mais c'était pour elle une vraie consolation que les délicates prévenances dont elle se voyait entourée par Mère St-Joseph.

A suivre

Le froment divin n'a pas germé dans les sillons des cieux: ce n'est pas par la main des anges que ce pain a été pétri: c'est Marie qui l'a formé. Les âmes aimantes et pieuses ne l'ignorent pas: aussi elles ont l'habitude de recevoir Jésus-Christ des mains de la Vierge. Abbé Duhaut

77 ENFANTS MEURENT DANS LA CATASTROPHE DU CINEMA LAURIER PALACE A MONTREAL

UN INCENDIE ECLATE A 2 HRES, DIMANCHE APRES-MIDI, AU CINEMA LAURIER PALACE, SITUÉ DANS MAISONNEUVE, A MONTREAL, REMPLI D'ENFANTS. QUELQU'UN CRIE AU FEU EN VOYANT JAILLIR LA FLAMME—

UNE HECAATOMBE EFFROYABLE S'ENSUIT.

Les petits spectateurs du parterre se sauvent assez bien, mais ceux du balcon se bousculent en descendant. Au moment de sortir, plusieurs roulent en bas de l'escalier et, dans la poussée, 77 sont tués.

Montréal, 10.—Un commencement d'incendie plutôt qu'un feu véritable a, en provoquant une terrible panique dans un théâtre local, causé 77 morts hier après-midi. Cette sinistre tragédie s'est déroulée au Laurier-Palace, un cinéma situé sur la rue Ste-Catherine-est, dans Maisonneuve. Le théâtre, qui a une capacité de 1,100 sièges, était rempli entièrement, principalement d'enfants.

Il était environ deux heures quand l'incendie fut découvert. Des flammes perçurent à ce moment le plancher du balcon, et sur un cri: "Au feu!" ce fut une ruée vers les sorties. Les flammes furent rapidement contrôlées et causèrent peu de dommages au théâtre.

En arrivant sur les lieux, les pompiers constatèrent qu'un escalier conduisant à la rue était complètement bloqué par des corps enchevêtrés et ils durent, pour les dégager, percer des trous dans le mur et par en-dessous des marches.

Déjà plusieurs enfants avaient succombé, écrasés ou étouffés. Ils arrachèrent les corps à un et les confièrent à des médecins qui les examinèrent rapidement. Quand ceux-ci constatèrent qu'un enfant avait cessé de vivre, le corps de la victime était couché sur le trottoir et recouvert d'une toile de caoutchouc. Les blessés étaient confiés à des ambulances.

M. W. Paré, un des gardiens du théâtre, donna sa version de la tragédie, à déclarer: "Voyant de la fumée s'échapper du plancher du balcon," dit-il, "je prévis les spectateurs en leur recommandant de ne pas se précipiter. Pendant ce temps des plaies arrosaient les flammes qui faisaient des progrès. En quelques minutes, tous ceux qui étaient dans le parterre s'échappèrent par quatre portes sans misère. Je montai sur le balcon par le côté ouest. Là, les gens descendant lentement parce qu'une grosse femme gênait la marche. Je lui donnai une poussée et les gens commencèrent à descendre tranquillement. Je ne rendis ensuite du côté est où je réalisai que l'escalier était bloqué. J'arrachai des enfants, je brisai une vitre au-dessus du balcon, et j'en sortis neuf de cette façon. Je crois qu'ils étaient tous morts. J'essayai d'en arracher d'autres, mais la fumée me suffoquait. Je dus me traîner jusqu'au carreau brisé et je me laissai tomber. Des pompiers vinrent me chercher et me descendirent par une échelle dans la rue."

LES DETAILS DU DESASTRE

Montréal, 10.—Vers huit heures hier soir on savait que la panique causée dans l'après-midi par un commencement d'incendie au cinéma Laurier-Palace, dans la partie est de la ville, avait fait 77 victimes et exigé le transport à divers hôpitaux d'un grand nombre de garçons et de fillettes souffrant de contusions, d'attaques de nerfs, ou d'asphyxie.

Depuis les moments de la tragédie, le nombre des morts n'a pas cessé d'augmenter, et il se peut qu'il s'élève encore, car plusieurs de ceux qui ont été transportés aux hôpitaux sont dans un état critique, en dépit des bons soins empressés qu'ils ont reçus. Pendant plusieurs heures, ce fut un va-et-vient continu d'ambulances des hôpitaux à la Morgue. Cet édifice dont le nom seul fait frémir, a été envahi par une foule de papas et de mamans en quête de leurs enfants, après de vaines recherches aux hôpitaux. D'autres, qui s'étaient rendus là en premier lieu et n'y avaient pas trouvé ceux qu'ils cherchaient, en repartaient pour

aller parcourir les hôpitaux. Des femmes qui avaient la mort dans l'âme eurent des crises de nerfs en retrouvant aux mains des infirmières, blessés mais vivants, les enfants qu'elles avaient crus morts quelques instants auparavant. Ces morts et ces blessés avaient tous été retirés dans l'après-midi d'un escalier conduisant de l'extrémité est du balcon du Laurier-Palace à la rue, et dix minutes suffirent pour accomplir cette hécatombe.

Quelques instants plus tôt une foule de jeunes avaient envahi le théâtre, se proposant de s'y amuser pour leur argent en regardant se dérouler les péripéties de la comédie "Get 'em young" et les autres films plus sérieux. A eux seuls ils occupaient environ la moitié de la salle qu'ils remplissaient de leurs propos joyeux, quand du balcon un cri retentit: "Au feu!"

Ce fut un des gardiens qui donna l'alarme. Immédiatement l'assistance se leva en masse et se précipita vers les sorties. Des employés du théâtre s'efforcèrent de calmer l'angoisse des gens et de diriger le mieux possible l'évacuation de la salle. A ce moment un mince filet de fumée s'élevait du devant du balcon. Bientôt elle sortit à flots pressés d'entre les deux planchers et commença de remplir le théâtre. Ceux qui se trouvaient dans le parterre purent sortir sans qu'il y eut panique, mais pendant ce temps les enfants qui étaient dans le balcon s'entassaient dans les escaliers. Dans l'escalier du côté ouest, tout marcha bien. Il en fut de même dans celui du côté est jusqu'au moment où, à cinq marches de la sortie, cinq marches du salut par conséquent, la tragédie se produisit.

Des garçons et des filles, qui dégringolaient le plus rapidement possible le fatal escalier, furent soudainement poussés par la foule qui les suivait, et culbutèrent les uns sur les autres. Derrière eux d'autres enfants venaient en rangs pressés. Ils s'empilèrent sur les premiers qui n'avaient pu se relever. La panique gagna ceux qui étaient groupés sur les marches supérieures et en moins de deux minutes il n'y eut plus dans l'escalier qu'une masse humaine immobilisée qui criait, étouffait et mourait.

Les pompiers et les policiers arrivèrent rapidement sur les lieux. Réalisant la situation, ils négligèrent d'abord l'incendie pour essayer de dégager la sortie. Passant une ceinture de cuir fournie par un constable autour du corps d'un enfant pris dans cette masse humaine, ils tirèrent de toutes leurs forces, mais les efforts de vingt hommes ne purent y réussir. Ils jugèrent alors qu'il fallait recourir à d'autres moyens, et s'emparant de leurs haches et de leurs pics, les pompiers pratiquèrent le plus vivement possible des ouvertures dans un mur de l'escalier de bois, directement en-dessous du barrage humain. Les pompiers et les policiers forcèrent alors une chaîne et les corps furent tirés un à un de leur terrible position et passés de mains en mains jusque sur le trottoir.

Les postes de police du voisinage furent transformés en morgues temporaires où les fourgons noirs transportèrent les morts, pendant que des ambulances envoyées par tous les hôpitaux emportaient les blessés et les asphyxiés qui avaient encore un souffle de vie.

Rhumes et toux. M. John Prachar de Tamarqua, Pa., écrit: "Nous vous sommes reconnaissants pour votre bon remède, le Novoro du Dr. Pierre, que nous employons toujours avec succès, spécialement en cas de rhume. L'hiver dernier une épidémie de coqueluche sévissait dans notre voisinage. Toutefois, pas un seul cas ne s'est déclaré dans cinq familles avec 25 enfants, où le Novoro avait été employé comme préventif." Cette préparation d'herbes bien connue est renommée depuis quatre générations car elle soulage et prévient contre toute sorte de rhumes et de toux. Vous ne l'obtiendrez pas chez les droguistes car ce remède est vendu directement par le Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill. Livré exempt de douane au Canada.

NOUVEAU PRESIDENT

M. J.-E. GREGOIRE ELU PRESIDENT DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Les voyageurs de Commerce catholiques de notre ville font l'élection de leurs officiers pour l'année 1927.

Les membres du Cercle des Voyageurs de Commerce de notre ville ont célébré hier, leur fête patronale la Sainte Famille, par une messe très solennelle en la chapelle du Jardin de l'Enfance. L'annonciateur du Cercle, le R. P. Richard, O. M. I., officiait. Le sermon de circonstance fut donné par M. l'abbé L. P. Normand, chancelier du diocèse.

Dans l'après-midi ont été présentés les rapports des différents comités et l'on procéda aux élections. Voici le résultat du scrutin: Président, J. M.-E. Grégoire; vice-président, M. S. Desrosiers; Secrétaire, M. Hervé Gagnon; Scribe, M. Eugène Bellefleur; Trésorier, M. P. Parenteau; Bibliothécaire, M. L. Lafontaine; Conseiller, le président sortant de charge, M. Albert Drain; Assistant-secrétaire, M. J.-B. Laberge; Assistant-secrétaire, M. Alp. Doré; Assistant bibliothécaire, M. J.-C. Boudreau. On a choisi comme vérificateurs pour faire l'examen du dernier exercice financier MM. J.-B. Gauthier et C. de Grandmont.

UN INCENDIE CHEZ ALBERIC GARCEAU

Hier après-midi un incendie qui aurait pu avoir des suites considérables s'est déclaré dans les caves du magasin de M. Alberic Garceau bijoutier, rue Alexandre.

Les pompiers firent un bon travail et l'incendie a pu être contrôlé avant qu'il ait pu gagner la partie supérieure de l'édifice.

N'empêche que les dégâts sont assez considérables.

NOUVEAU MARGUILLER

M. J.-A. Trudel, N. P., a été nommé marguillier à la cathédrale. Nos félicitations.

CHEZ NOS ZOUAVES

Mercredi, 12 janvier, assemblée générale, à 8 heures p. m.

Tout le monde devra être présent car des questions de haute importance seront soumises à l'assemblée.

Par ordre J.-L. Lafontaine, Commandant.

Immédiatement après cette réunion aura lieu l'assemblée du Comité de Régie.

Par ordre, Azarias Germain, Président.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Premier scrutin.

Voici le résultat du premier tour de scrutin pour l'élection du nouveau président de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières, pour l'exercice 1927. C.-O. Bapst, W.-B. Bapst, J.-A.-P. Bérthiaud, Chas. Burrill, J.-A. Cavalier, M. L. Dufossé, J.-L. Fortin, Norman

Pour assurer l'Avenir

Comment organiser et maintenir une oeuvre de Jeunesse? Expérience de Thetford.

Plaquette originale, théories utiles et constatations personnelles.

Prix 35 sous l'unité. \$ 3.50 la douzaine \$25.00 le cent.

S'adresser à l'auteur, M. l'abbé Pierre Gravel.

Presbytère St-Alphonse

Thetford-les-Mines,

(Mégantic P. Q.)

Labelle, Frs., Lajoie, F.-M. Marcotte, Hon. Dr., L.-P. Normand, C.-R. Whitehead. Le deuxième bulletin sera envoyé cette semaine, retournable samedi le 15 janvier 1927.

RETRAITES FERMEES

POUR DAMES

Au Couvent de Marie Réparatrice, 117, rue St-Charles, il y aura prochainement deux retraites fermées.

—1o Pour Dames: du 24 au 26 janvier.

—2o Pour Jeunes Filles: du 11 au 15 février.

Prière de s'inscrire à l'avance.

11-13-18-20

International Paper Co.

New York, 29 déc. 1926.

Le Bureau des Directeurs de cette Compagnie vient de déclarer un dividende de cinquante sous (50c) par part sur le stock commun, payable le 15 février 1927, aux détenteurs de ce stock, inscrits dans les livres à la date du 1er février 1927. Les chèques seront mis à la main. Les livres de transfert ne seront pas fermés.

OWEN SHEPHERD, Trésorier.

LES FETES SONT PASSES

C'est vrai, mais qui n'aimerait pas en conserver le GOUT plus longtemps? Pour cela continuez à faire vos provisions chez

Chez Uld. Carignan Epicier

(Agent pour les Liqueurs Christin)

22, Badeaux, Phone 122-1749

\$4,000. DE PEAUX DE RENARDS

ARGENTÉS -- NOIRS -- CROISÉS

Le plus bel achat que nous ayons fait jusqu'ici.

Ces peaux venant directement des TRAPPEURS seront préparées par notre procédé spécial et mises en vente dans une couple de semaines.

ATTENDEZ POUR LES VOIR.

OVIDE ROCHELEAU

Marchand de Fourrures

30, rue Hart, Trois-Rivières.

Spécial pour le temps

de l'Inventaire

UN ESCOMPTE DE 15 %

Sur toutes nos marchandises pour tout le mois de janvier

Profitez de cette aubaine.

Nous vous réservons des surprises dans nos lignes de Coupons et d'Echantillons.

A. FUGERE

Marchand de Nouveautés

138, rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

(En face du Bureau de Poste)

**RESTEZ,
RESTEZ SUR
VOS TERRES,**



**Vos Ancêtres,
vos enfants se-
ront heureux.**

LA DUREE DES MACHINES AGRICOLLES

La durée des machines varie beaucoup suivant les conditions; il est utile de savoir quelle peut être cette durée dans les conditions ordinaires. Pour nous renseigner et connaître la somme dépensée sur l'achat et le fonctionnement de ces machines, nous avons envoyé un questionnaire à un grand nombre de cultivateurs demeurant sur tous les points du Canada. Nous avons reçu environ 2,000 réponses qui constituent ainsi un guide assez sûr de l'opinion des cultivateurs au sujet de la durée de leurs machines. Voici la durée moyenne des différentes machines agricoles dans les provinces de l'est et les provinces des prairies au Canada:

DUREE MOYENNE DE MACHINES AGRICOLLES

Machines	Provinces de l'Est	Provinces des Prairies
Charrue araire	20.0	19.4
Charrue polysoies	20.6	15.6
Herse à disques	19.7	15.6
Cultivateur: bineuse	21.1	15.3
Herse longues dents	22.8	18.0
Rouleau ou tasseur	25.1	20.0
Semoir à grain	25.1	15.1
Moissonneuse grain	22.6	12.7
Faneuse	20.1	14.3
Faneuse	20.7	18.1
Râteau à foie	22.1	17.2
Chargeuse à foie	21.3	12.9
Bineuse à blé d'Inde	22.2	17.1
Moissonneuse à blé d'Inde	20.6	13.2
Hache-fourrages pour ensilage	19.3	16.1
Plantoir à pommes de terre	18.7	14.1
Machine à étendre le fumier	16.8	17.3
Arracheuse à pommes de terre	18.2	13.1
Traineau	21.0	18.5
Wagon (chariot)	23.5	20.1
Cutter	21.2	12.9
Bougnet (buggy)	18.9	13.4
Tracteur	12.1	11.4
Automobile	10.1	9.5
Camion	9.8	8.9

Ces chiffres fournissent des indications utiles sur la longueur de service que l'on peut attendre des différentes machines agricoles. Cette durée peut être prolongée par les bons soins; elle peut être largement réduite par l'emploi excessif ou le manque de soins. Il est à noter que la durée des machines est plus courte sur les Prairies que dans l'Est, mais elles sont appelées à couvrir des étendues beaucoup plus grandes sur les Prairies. En fait l'étendue moyenne cultivée sur les fermes examinées dans l'est est de 76 acres; elle est de 204 acres sur la prairie.

D'après les renseignements fournis par nos correspondants, le coût annuel des machines générales de ferme est de \$1.35 par acre sur la prairie et \$2.85 par acre dans l'est. Ceci comprend la dépréciation, basée sur la durée des machines, les réparations, l'intérêt et le logement. La raison pour laquelle le coût est moins élevé dans les prairies, c'est que l'étendue plus grande des fermes permet à chaque machine de couvrir une plus grande superficie tous les ans. Les frais de machines dans le prix de revient de la récolte ne forment qu'une proportion relativement faible du coût total. Dans les prairies, le prix de revient total d'une récolte moyenne de blé serait d'environ \$16 l'acre, et sur ce compte les machines n'entrent que pour \$1.35, soit 8.5 pour cent. Dans l'est le prix de revient d'une récolte d'avoine serait d'environ \$29. par acre, dont \$2.85 ou 9.8 pour cent serait inscrit au compte des machines. Il est très économique d'employer de grandes machines, qui économisent le travail, lorsque la ferme est assez grande pour cela.

Les facteurs principaux qui influencent la durée des machines agricoles sont le nombre d'heures que celles-ci cultivent tous les ans, et le soin que l'on apporte à les conduire. Les machines que l'on emploie sur les grandes étendues ne durent pas naturellement autant que celles qui couvrent des étendues plus petites. Par contre les frais d'opération par acre sont beaucoup moins élevés. Comme les réparations sont un détail important, il faut toujours prendre soin de toutes les parties des machines, les huiler et les ajuster de façon à ce

L'AVOINE BANNIERE DANS LE CEN- TRE DE QUEBEC

L'importance de l'avoine dans Québec.—L'avoine qui se cultive sur presque toutes les fermes de la province de Québec couvre peut-être une étendue plus grande que toute autre récolte à l'exception du foin; elle garde sans doute longtemps cette suprématie parce qu'elle est spécialement adaptée à cette partie du pays. On admet généralement que l'avoine s'accommode mieux des régions froides que l'orge; elle pousse en perfection sous le climat froid et humide de la plus grande partie de Québec pourvu qu'on lui fournisse les autres conditions nécessaires.

L'avoine se cultive seule ou en combinaison avec d'autres grains pour la production de la semence, mais elle peut aussi servir à d'autres usages; par exemple lorsque l'herbe a été détruite par l'hiver on peut faire du foin d'avoine; on peut aussi l'employer comme fourrage vert ou l'ensiler.

Des essais conduits à la station de Cap-Rouge pendant une période de treize ans sur un sol argilo-sableux dont la fertilité dépassait la moyenne, ont démontré que l'avoine rapporte plus de livres de grain que l'orge ou le blé de printemps, et qu'elle produit aussi plus d'éléments digestibles que l'une ou l'autre de ces deux céréales sur la même étendue. Ce dernier détail est très important au point de vue de l'alimentation du bétail.

L'avoine Bannière est recommandée.—Le rendement de l'avoine se ressent de bien des facteurs: époque de la maturation, résistance à la maladie, force de la paille et qualité du grain, mais le facteur le plus important est encore l'aptitude inhérente au rendement de la variété même. Si l'on emploie la variété qui rend le plus, le nombre supplémentaire de livres de grain que l'on obtient ne coûte rien pour le loyer de la terre, la part du fumier, l'emploi des machines, le traitement de la semence, et très peu pour la ficelle d'engrègement, la main-d'œuvre et l'énergie chevaline.

Trois groupes principaux d'avoine ont été comparés à Cap-Rouge en ces derniers quinze ans. On pensait qu'une variété sans bale pourrait fournir plus de grain à l'acre qu'une variété à bale, mais la Bannière a rapporté à raison de 1,614 livres d'amarande par acre contre 1,119 pour la Liberté. La Longfellow, une avoine latérale, essayée à côté de la Bannière, n'a rapporté que 1,352 livres de grain par acre contre 1,604 pour cette dernière. Et lorsqu'une espèce hâtive comme la Daubeny a été cultivée, elle a rapporté 1,468 livres de grain par acre contre 2,427 livres pour la Bannière. La Victoire est la variété qui se rapproche le plus de la Bannière, en quatorze ans elle n'a été dépassée par cette dernière que par une moyenne de 30 livres par acre.

La Bannière est sans doute la variété la plus appréciée dans les provinces de l'est. Dans son bulletin "La Culture de l'avoine", le ministère provincial de l'agriculture dit que de toutes les variétés, c'est la Bannière qui s'est montrée la mieux adaptée, la plus rustique, la plus productive, et elle a une bonne et forte paille.

Les cultivateurs devraient toujours chercher à se procurer de la semence chez un producteur à bonne réputation de la localité. Qu'ils évitent les vendeurs inconnus ou ceux qui représentent des maisons inconnues. Si l'on prenait toujours cette précaution, il y aurait moins de désappointement au battage.

G.-A. Langelier,
Régisseur,
station expérimentale fédérale,
Cap-Rouge, Québec.

qu'elles soient toujours en bon état de travail.

E. S. Hopkins,
Agriculteur du Dominion.

ATTENTION

Lorsque vous avez besoin de Menuisiers, Peintres, Plombiers, Briquetiers, Plâtriers, Journaliers, Etc. Adressez-vous aux

SYNDICATS NATIONAUX CATHOLIQUES,
21, Rue Royale,
Bel. Tél. 455

LES MONTAGNES QUI GLISSENT

Pourquoi glissent-elles?

Des montagnes glissent, s'éboulent, écrasent des villages. Pourquoi glissent-elles, ces montagnes? Apparemment parce que depuis des années, le déboisement qu'elles ont subi a affaibli leur sol.

Il y a vingt à vingt-cinq ans, après les effroyables catastrophes de St-Gervais, de Madane, au cours desquelles des torrents d'eau, de pierres, de vase, emportèrent des villages entiers, on avait reconnu les dangers qui résultent du déboisement des montagnes. Qu'a-t-on fait pour y remédier?

L'arbre, pourtant, est la meilleure garantie contre de telles catastrophes. Ses racines consolident et enserrent le sol. Arracher l'arbre c'est désagréger ce sol.

Lisez ce qu'écrivait alors Onésime Reclus: "C'est pour avoir vu si souvent la chute de la cime, le décollement ou la déchirure de la pente, la destruction de la prairie et du verger la mort de la source et la fureur du torrent suivre immédiatement la mort de la forêt, le châtimement punir aussitôt le crime..."

"C'est pour tout cela que forestiers, géologues, géographes, montagnards, planificateurs, bref, tout le monde a fini par savoir la vérité vraie, qui est celle-ci: "Le salut de la montagne est dans le reboisement;"

"Le salut des plaines est dans le reboisement;"

"Le salut des rivières est dans le reboisement;"

"Le salut de la terre est dans le reboisement."

Jean Lecoq.

UN HOMME GALANT!

C'était à la vente de charité du ministère de l'Intérieur.

Un monsieur, qui est fort connu de ses amis pour ses principes d'économie, avait été invité à venir à cette vente par plusieurs dames chez lesquelles il a l'habitude de dîner et qui y tenaient des comptoirs.

Aller à une fête de ce genre, c'est risquer de faire le prodige malgré soi. S'abstenir, c'est risquer de mécontenter ses relations.

Il décida donc de se rendre au ministère et fit le tour de ses connaissances.

— Eh bien! cher ami, lui demanda une de ses amies, vous ne m'achetez rien?

Il lui répondit confidentiellement:

— Chère, je n'achète qu'aux dames qui ne sont pas très jolies. Ce sont elles qui ont le moins de clients, cela les dédommage.

Il dit la même chose à toutes, et s'en fut, sans avoir déboursé un sou.

— Quel charmant garçon, cet X... pensa chacune de ses amies. Comme il a du tact et du cœur!

Venez à Moi

"Venez!" Est-ce une invitation ou un ordre? C'est bien l'un et l'autre. Une invitation, car notre Seigneur a l'habitude d'attirer plutôt que d'exiger, et c'est un précepte...

Venez à moi afin que je vous aide, que j'enlève votre fardeau ou que je l'allège en le partageant avec vous. Venez afin que je vous fasse voir la ressemblance avec moi qui se produit en vous et la récompense que vous mériterez.

"Venez à moi afin que je vous donne mes trésors: que je vous communique mes affections... mais paix que le monde ne peut ni donner ni ôter, mon amour qui est une compensation pour la perte de tout le reste..."

"Venez à moi avec confiance, car je suis de votre race. J'ai pris un cœur humain afin de savoir par ma propre expérience ce que vous avez à souffrir, et de pouvoir ainsi vous prodiguer la sympathie qu'un camarade en souffrance peut seul vous donner. J'ai senti le dard de l'injustice et de l'ingratitude ainsi que l'agonie de l'amour impuissant à sauver son bien-aimé..."

Tout ce qu'il y a de plus amer dans la douleur humaine, j'ai voulu l'éprouver afin de pouvoir attirer à moi chaque cœur souffrant par une souffrance analogue... je me souviens de cette nuit d'agonie au jardin de Gethsémani...

Mère Loyola

L'ANNEE LITURGIQUE

Moisson féconde du chrétien

Soulignez ce beau mot de Bossuet: "Toutes les saisons (pour les chrétiens) sont fructueuses." Pas à pas les saisons suivent la vie du Christ. On marche pour ainsi parler côte à côte avec le Christ. On vit sa vie au jour le jour, du premier jour de l'an religieux qui est le premier dimanche de l'Avent jusqu'au dernier après la Pentecôte, et, chemin faisant, on cueille le fruit que portent les saisons et qu'elles donnent, ce fruit béni: Jésus, Jésus enfant, Jésus adolescent, Jésus ouvrier, Jésus prêcheur, Jésus souffrant, agonisant, Jésus crucifié, Jésus ressuscité. "Toutes les saisons pour les chrétiens sont fructueuses."

Faites-vous donc un devoir de prier avec l'Eglise. La liturgie, c'est l'Eglise qui exprime, par des symboles, par des rites, par des oraisons, par des chants, sa religion envers Dieu, sa religion qui est aussi la nôtre.

Chanoine Jean Vaudon.

— Voyons, citez-moi les os du crâne?

— Hé... c'est curieux. Je les ai pourtant tous dans la tête et je ne m'en souviens plus.

C'est très mal de dévoiler les fautes du prochain et de dissimuler les siennes.

Bx Henri Suze

W.-H. FONTAINE, O. D.

SPECIALISTE POUR LA VUE, diplômé de l'Institut K. C. H. O. S., Kansas City Mo. Licencié et Diplômé de la A. O. O. P. Q.

OPTOMETRISTE OFFICIEL DU CANADIEN PACIFIQUE.

SPECIALITE:

Maux de tête.—Yeux croches redressés sans opération.

Livraison immédiate de tout ouvrage. Consultations: lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 a. m. à 6 p. m., vendredi et samedi de 9 a. m. à 9 p. m.

492 ST-Maurice, Tél. 965

Notaire

HENRI CINQ-MARS L.L.B.

Notaire

Argent à prêter, Examen de titres, Règlement de successions, Assurances, Collections, Administration etc.

49, rue Alexandre,
Téléphone 1895

Avocat

Tél. 1059

Jean-Marie Bureau

Avocat et Procureur

Chambre 23, Edifice de la Banque du Commerce, Les Trois-Rivières.

Bureau à Ste-Anne-de-la-Pérade chez M. D. Lanouette, le 1er et le 4e samedi de chaque mois.

Château De Blois

23, Av. Lavolette
150 Chambres
avec bain ou
eau courante

Deux salles à manger
Grill Room
Cuisine excellente
Repas servis de 6 a.m.
à minuit
Prix Modérés

Assurances Générales

A. J. Guin & Cie

Feu, Vie, Accidents, Maladies, Responsabilité des Patrons, Bris de Glaces, Auto, Voitures, Golf, Pluie.
Bureau établi depuis plus de 30 ans;
TEL. 114, 4, Du Platon

Dr Roch Hébert

SPECIALISTE

Maladies des Yeux, des Oreilles, de la Gorge et du Nez

Bureau et hôpital privé
31a Des Forges. Tél. 1425
HEURES DE BUREAU
9 à 12 a.m. 1 à 5 et 7 à 8 p.m.

Dispensaire Gratuit
Les mercredi et vendredi de 7 à 9 hres p.m.

CARTES PROFESSIONNELLES

Médecin

Tél. 1830

Dr J. D. F. Paquin

Médecine Générale
Spécialité: Accouchements
Traitements spéciaux
pour les enfants.
Consultations régulières.
De 2 à 4 et de 7 à 8
et sur rendez-vous.
81, rue Bonaventure,
Les Trois-Rivières.

Médecin

Dr J. A. Rousseau

Directeur du Dispensaire
Antivénérien.
Bureau privé de
10 a.m. à 4 p.m. et 7 p.m. à 8 1/2
Maladies des voies urinaires
" " femmes
" " de la peau
Tél. 119 28 rue Royale

Avocats

Paul Martel Robert Trudel

Martel & Trudel
Avocats
20, Bonaventure Tél. 61
Trois-Rivières.

Contracteur

TEL. 468W
468J

Anselme Dubé Ltée

Eglises, Presbytères, Ecoles,
Résidences, Réparations.
Bois de toutes sortes.
Portes, Chassis, Etc.

Rue Bellefeuille,
Les Trois-Rivières.

Médecin

Dr Auguste Panneton

Spécialiste pour maladies
des yeux, des oreilles, du nez
et de la gorge.
Consultations: 1.30 hre à 4.30
hres tous les après-midi.
Le soir: Lundi, mercredi et
vendredi, de 7 à 8 et sur ren-
dez-vous.

Tél. Bell 526
65a, Avenue Lavolette

Avocat

Tél. 1299-J

Joseph Barnard

Avocat
3 rue Hart. Tél. 640
Résidence: 108 rue Des Forges

Chirurgien-Dentiste

Tél. Bureau: 658
Résidence: 337

Dr J. H. BELAND

Extraction des dents sans douleur
Traitement de la Pyorrhée par la Vacci-
notherapie. Travaux dentaires exé-
cutés avec soin et promptement.
Heures de Bureau: De 8 a.m.
à 5 p.m. Le soir de 8 à 9
Bureaux: 26a, Des Forges

MEDECIN

Tél. 678

Dr Maurice Caron

ex-clève des Hôpitaux de Paris
Spécialité: Chirurgie Générale
Maladies des Femmes,
Maladies des Voies Urinaires
Traitements Electriques
Consultations: de 10 à 12—
de 2.30 et de 7 à 8.30p.m
6, rue Ste-Julie.

Avocats

Tél. 930 Casier Postal 310

Edifice Power, Trois-Rivières
Jacques Bureau, C. R.
Philippe Biqué, C. R.
Georges Gouin, B. A.

Bureau, Bigné & Gouin
Avocats
4, Des Forges,
Les Trois-Rivières

Chiropracticien

Dr A.-E. HUNT KING

Chiropracticien diplômé

Trois-Rivières
32, Ste-Julie Tél. 1913
Shawinigan Falls
32, 5me Rue Tél. 725
Grand'Mère
Hôtel Frontenac Tél. 33

Médecin

Dr A.-J. Aubin

Médecine Interne, Maladies
Chroniques, Diagnostique.

Tél. 1143J 179, Lavolette

Notaire

Tél. 415

J. A. Villeneuve

Notaire
Antérieur de l'Etude
Maurier et Villeneuve.
Argent à prêter. Examens de
titres. Règlements de Succes-
sions. Difficultés Commerciales.
Collection, etc.
35, rue Hart, Trois-Rivières
Edifice de la Banque
Canadienne Nationale.

Avocat

Bureau, Tél. 674
Le soir 1352 r. 2

L-EMILE FORTIN

AVOCAT

148a Notre-Dame,
Trois-Rivières.
Bureau le soir
Au Cap-de-la-Madeleine.

Médecin

Dr ALEX. ACHPISSE

Diplômé de la Faculté de
Médecine de Paris. Li-
cencié du Conseil Mé-
dical du Canada et du
Conseil Médical de l'Em-
pire Britannique.
Spécialité: Chirurgie générale
Maladies des Voies Urinaires,
Maladies des Femmes.
Consultations: de 11 à
12 a.m., de 2.30 p.m. et de 7 à
8.30 p.m. les lundi, mardi, jeu-
di et vendredi.
22, rue Des Forges, Tél. 463
Les autres jours, 249, rue
Sherbrooke Est, Montréal
Tél. Lancaster 3095

Notaire

Casier Postal 556 Tél. 235

J.A. Lemire, L.L.L.

Notaire
Cessionnaire des greffes des
notaires P. O. Guillet et P.
L. Hubert. Placements sur
hypothèques et débiteurs.
Administration générale.
40, Alexandre, (Coin Hart)
Les Trois-Rivières

Remèdes des Familles

La Médecine Indienne Entg.

4, rue Richard
2e plancher à droite
Les Trois-Rivières

Téléphone: 2298w

Avocat

Téléphone 329

Roger Bisson

Avocat
142, rue Notre-Dame
Les Trois-Rivières.

Notaire

Téléphone: Bureau 1158
Résidence 988

J. U. GREGOIRE

Notaire
Argent à prêter. Examens de
Titres, Assurances, Col-
lections, etc.
26a, Des Forges,
Les Trois-Rivières.
Bureau à Ste-Maurice, du Samedi midi
au Lundi midi
Propriétés à vendre

Avocats

Robichon & Méthot

Avocats
Bureau:
Edifice: Banque d'Hochelaga,
Trois-Rivières

Notaire

Casier Postal 554
Téléphone 421

A. LEBRUN

Notaire,
C.C.S., Cessionnaire du Greffe
P. Désilets.
Argent à prêter, règlement de
succession, examen de titres,
collections, etc.
23, rue Bonaventure,
Trois-Rivières, P. Q.

Courtier



Tribune Ecclésiastique

ABRÉGE DE LITURGIE

(XIVe)

LA SAINTE MESSE

(1ère partie: suite)

Arrivé devant le tabernacle, le prêtre s'incline profondément, et baise l'autel, pour exprimer son respect envers Jésus-Christ, qui va bientôt y descendre, et sa vénération pour les saints Martyrs dont les reliques y sont renfermées. Il accompagne cette cérémonie en faisant cette prière: "Nous vous prions, Seigneur, par les mérites de vos saints, dont les reliques sont ici, et de tous les Saints, de daigner me pardonner tous mes péchés".

Les Saints, dont il invoque les mérites, ont tant souffert! D'en ne pourra manquer d'être indulgent pour le prêtre, en considération de tout ce qu'ils ont enduré pour sa gloire.

Puis, vient l'encensement de l'autel. Pour arriver à l'origine de l'encensement dans le culte divin, il faut aller au delà de trois mille ans, il faut se transporter au désert du Sinaï et écouter Dieu lui-même prescrivant à Moïse la manière de composer le parfum qui devait être brûlé dans le tabernacle. Dans l'ancienne loi, une des fonctions des Prêtres était de brûler de l'encens sur l'autel des parfums. Parmi les présents déposés aux pieds de l'Enfant-Jésus, les Mages ont offert de l'encens, reconnaissant ainsi sa divinité. Dès les premiers siècles, nous voyons Constantin, ce prince chrétien à peine monté sur le trône des Césars, faire don d'encenseurs d'or pour servir à la célébration des saints mystères.

Nous l'avons dit déjà. L'encens est offert à Dieu comme une marque d'honneur. En Orient, quand on voulait honorer une personne, on parfumait la chambre dans laquelle on la recevait. L'encens est encore une vive expression des prières que nous adressons à Dieu. Car "de même que le parfum de l'encens ne peut s'élever en haut que par l'activité que lui donne le feu, de même nos prières ne peuvent monter vers Dieu qu'autant qu'elles sont activées par le feu de l'amour divin." De plus cet encens attesté devant Dieu que toutes les créatures doivent être employées et consacrées à son service et à sa gloire.

Quand le serviteur (ou le diacre) se présente au célébrant, avec l'encensoir, il le prie de bénir l'encens. Le prêtre met trois cuillerées d'encens en l'honneur de la Sainte Trinité, en disant: Soyez béni par celui en l'honneur de qui vous serez brûlé. Puis le prêtre promène l'encensoir fumant sur l'autel tout entier, figure de Jésus-Christ, comme pour réparer les outrages faits à son corps divin. Enfin, il est encensé lui-même en qualité de ministre du sacrifice.

2—L'INTROÏT

Pendant que s'accomplissent à l'autel les cérémonies dont nous venons de parler, les chœurs ont fait entendre l'Introït. C'est le chant d'entrée: il est composé d'une antienne, suivie d'un ou deux versets d'un psaume, ou d'un autre passage de la sainte Ecriture. A la fin, on dit Gloria Patri, après lequel, on répète l'antienne. Le célébrant après avoir été encensé, récite, à voix intelligible, les mêmes paroles de l'Introït que l'on chante au chœur.

L'Introït, comme le dit Goudal, n'est pas d'origine primitive: il ne date que du IVe siècle. Antérieurement, la Messe commençait immédiatement par le "Kyrie eleison". Pour occuper le temps pendant que le célébrant s'avançait vers l'autel avec ses ministres, on eut l'idée de chanter un psaume: ce fut l'Introït, du mot latin: "Introitus" qui veut dire, entrée. Ce psaume que l'on chantait à l'entrée du célébrant était choisi en rapport avec le mystère ou la fête du jour, et plus ou moins long selon la distance qui séparait la sacristie de l'autel. Tout naturellement ce psaume, cet Introït faisait penser aux cris et aux soupirs des anciens patriarches qui attendaient la venue du Messie.

L'Introït a été conservé, mais, sous la forme actuelle, il n'est plus qu'une ombre et un souvenir de l'antique prière. Dès le VIIIe siècle, cette prière "Introït" qui se composait d'un psaume entier, parut trop longue.

"L'usage bientôt prévalut de s'en tenir aux éléments essentiels réduits à leur plus simple expression." C'est pourquoi, aujourd'hui, au lieu d'un psaume entier, nous n'avons plus, comme "Introït" qu'un seul verset précédé d'une antienne, suivi du Gloria Patri.

Pendant l'Introït, nous devons unir nos coeurs et nos desirs à ceux des anciens justes, et entrer le plus possible dans leurs saintes dispositions afin de bien profiter de l'auguste Sacrifice. Combien belles eussent été les dispositions d'Abraham, d'Isaac et de David, s'ils avaient eu, comme nous, le bonheur d'assister à la sainte Messe, à l'immolation de cet Agneau de Dieu qu'ils appelaient avec tant d'ardeur!

FILIPO

Le onze janvier, 1927.

?QUAESITA?

I—Nos lecteurs sont invités à nous poser des questions sur des points de liturgie de doctrine ou même d'Histoire.

II—Prière de poser les questions de façon aussi claire et aussi brève que possible.

III—Ne pas poser plus de deux questions à la fois.

IV—Garder pour le confesseur ou le Directeur de conscience les questions d'ordre trop intime.

(N.B.—Certains personnes nous ont adressé des questions d'un caractère trop intime pour que nous puissions les reproduire ici intégralement. Nous espérons tout de même qu'elles n'auront aucune difficulté à découvrir ci-après les réponses que nous croyons devoir donner à leurs consultations.)

10—Q: Quand une mauvaise pensée est-elle fautive grave? Quel est le moyen à prendre pour déterminer s'il y a faute dans une pensée?

—R: Il y a faute grave dans une pensée mauvaise quand la volonté capite et accepte délibérément le mal qui lui est proposé par une suggestion; une tentation du démon. Aussi longtemps que cette suggestion impure reste du do-

maine de l'imagination et que notre volonté demeure opposée au mal, il ne peut y avoir de péché. C'est la conscience de chacun qui doit lui dire s'il a voulu la mauvaise pensée ou bien s'il en a été victime malgré lui, s'il a été tenté seulement.

20—Q: Celui qui a volé et qui, pour recevoir l'absolution, s'est engagé à restituer aussitôt qu'il sera en état de le faire, est-il tenu d'en faire mention à chacune de ses confessions, tant que la restitution n'est pas faite?

—R: Non, pourvu que l'impossibilité de restituer continue d'exister et que, par ailleurs, le pénitent persévère dans sa disposition de faire cette restitution dès qu'il en sera capable.

30—Q: Un saignement de nez peut-il rompre le jeûne eucharistique, si, en rejetant la tête en arrière pour l'arrêter, on avale, en quantité notable, du sang qui descend dans la gorge?

—R: Non, le jeûne eucharistique n'est jamais rompu que si l'on absorbe quelque chose venant de l'extérieur de la bouche. Par exemple, si l'on avale du sang d'une blessure faite au doigt, on rompt le jeûne eucharistique, mais non pas si c'est du sang d'une blessure à la langue ou aux lèvres.

40—Q: Celui qui commet un homicide est-il tenu, pour en avoir l'absolution au confessionnal, de s'engager à déclarer son crime à la justice?

—R: Certainement non.

50—Q: Une personne peut-elle avoir deux vocations?

—R: Si l'on entend par ce mot, les aptitudes pour tel ou tel état de vie, on peut dire qu'une personne peut avoir plusieurs vocations et choisir entre elles. Si, au contraire, on veut parler du fait accompli, chacun n'a qu'une vocation. C'est l'état de vie qu'il a embrassé à tort ou à raison, mais pour lequel Dieu lui donne toutes les grâces nécessaires. On est fidèle ou non à sa vocation suivant l'usage bon ou mauvais qu'on fait des grâces qui y sont attachées.

60—Q: Est-ce péché de faire souffrir les animaux, même des mouches par exemple qu'on perce d'une épingle, etc?

—R: Une cruauté déraisonnable envers les animaux est un péché plus ou moins grave selon les circonstances. Quant à percer des mouches, des papillons, etc., au moyen d'une épingle, cela ne peut guère être matière à péché, sauf si on le fait avec une intention de cruauté bien marquée.

70—Q: Suis-je obligé de parler à confesse de péchés commis dans l'ignorance, autrefois, et qui me donnent aujourd'hui des inquiétudes?

—R: Il peut être bon d'en parler une fois pour la tranquillité de votre conscience, mais il n'y a pas d'obligation, puisque, lorsqu'on ignore que telle action est un péché, on n'est pas coupable en la faisant. Cela arrive quelquefois surtout chez les tout jeunes enfants.

80—Q:

—R: Cette maladie est guérissable. Elle ne se contracte que par propagation microbienne.

90—Q: Mon confesseur m'a refusé une entrevue de direction hors du confessionnal, et j'ai décidé de garder mes doutes et mes inquiétudes. Suis-je coupable en cela?

—R: Le confesseur en cause devait avoir des raisons sérieuses d'agir ainsi. Adressez-vous à un autre en décidant d'avance que vous serez plus docile à suivre ses avis que vous ne l'avez été avec le premier. Choisissez-en un que vous ne connaissez pas et voyez en lui seulement le prêtre, non pas l'homme. Quelles que soient les fautes que vous ayez commises, ayez confiance que la miséricorde divine est prête à vous les pardonner, si vous vous adressez à n'importe quel prêtre dans les dispositions requises.

100—Q: Quand on ne prend pas de mal à telle ou telle action, conversation, etc., est-on quand même obligé de s'en abstenir?

—R: En général, non. Mais pour juger d'un cas particulier, il faut tenir compte des circonstances, et cela doit se régler plutôt au confessionnal.

110—Q: Quand un livre est à l'Index, est-ce parce qu'il attaque la religion ou parce qu'il est immoral?

—R: Un livre à l'Index est celui que l'Eglise a défendu nominalement par un décret d'une Congrégation spécialement chargée de ce soin. Un livre peut être ainsi prohibé pour l'une ou l'autre des raisons indiquées ci-dessus, et alors nul n'a le droit de le lire, de l'avoir même en sa possession, sans une permission particulière de l'autorité religieuse compétente.

120—Q: Est-ce qu'une personne, de son vivant, peut faire dire ou chanter des messes pour en avoir le mérite après sa mort?

—R: Oui, certainement. Et il y a même un mérite spécial à cela.

130—Q: Est-il préférable de

A propos de Lourdes.

Quels Brevets faut-il avoir pour constater un miracle

Question.—"A Lourdes, on entend souvent la foule crier au miracle. Comment peut-elle le savoir? Pour constater une guérison, il faut être médecin. Seule la science est qualifiée pour cette constatation. Les cris de la foule ne signifient rien."

Réponse.—Vous m'invitez à traiter de la constatation du miracle. Je le ferai. Mais je fais remarquer tout d'abord qu'il n'appartient qu'à l'autorité ecclésiastique de déclarer qu'il y a eu miracle; les laïques compétents se contentent de constater que tel fait dépasse les forces de la nature. Si donc j'emploie ici l'expression "constatation du miracle", c'est que ce terme, quoique impropre, est tellement reçu!...

Sous cette réserve, quels brevets faut-il avoir pour être admis à dire qu'il y a dans tel ou tel fait, un phénomène miraculeux?

Je poserai un principe qui se puisse appliquer à tous les cas miraculeux, qu'il s'agisse de guérisons ou d'autres phénomènes; pour être apte à constater un miracle, deux conditions sont nécessaires et suffisantes: la compétence et la bonne foi.

Première condition: la compétence. "Seule, nous dit-on, la science peut répondre, dans les cas individuels, la question de savoir s'il y a miracle." Et l'on sait que Renan exigeait l'intervention de l'Académie des sciences!

Où, il faut être compétent pour constater un miracle. Par conséquent, je le reconnais volontiers, s'il s'agit de guérisons comme il s'en fait à Lourdes, l'intervention des médecins sera presque toujours nécessaire: ils sont seuls compétents, dans la plupart des cas, pour discerner exactement le caractère et l'intensité d'une maladie, pour diagnostiquer et pour pronostiquer. Aussi bien a-t-on institué à Lourdes, un Bureau des Constatations médicales, où tous les médecins, croyants et incroyants, peuvent entrer, voir et toucher, interroger, discuter et conclure. Dans le cas où il s'agit, c'est à eux qu'appartient la compétence.

Remarque, d'ailleurs, que le miracle n'est pas forcément une guérison, et qu'ainsi la compétence peut changer de dépositaires. Transportez-vous par la pensée à Cana, le jour où Jésus y fit son premier miracle. Pour le discerner, que fallait-il? Encore ici la compétence. Seulement, pour être compétent, il n'était plus nécessaire d'être médecin: il suffisait d'avoir de la vue, de l'ouïe et du goût, en ajoutant à ces trois sens un quatrième, le sens commun.

Si vous aviez été, auprès de Jésus, le convive des jeunes mariés, vous auriez pu vous apercevoir qu'il n'y avait plus de vin, vous auriez entendu Marie le dire à son Fils, et celui-ci ordonner que l'on remplisse d'eau les urnes; vous auriez vu les serviteurs obéir à cet ordre et apporter l'eau demandée; vous auriez pu voir la fontaine où l'on puisait cette eau, vous auriez pu y goûter vous auriez pu voir les urnes se remplir peu à peu, le liquide apparaître enfin à la surface; vous auriez pu y goûter, et constater que c'était bien de l'eau; vous auriez pu ensuite voir les serviteurs remplir de ce liquide les vases qu'ils apportaient sur les tables. ... et constater, en y goûtant de nouveau, que l'eau de tout à l'heure était à présent du vin.

Auriez-vous été compétent pour discerner ce miracle? Evidemment. Auriez-vous dû d'abord présenter votre brevet médical, ou votre diplôme de docteur en sciences? Sûrement non.

faire célébrer plusieurs messes basses ou une seule grand-messe pour le même montant d'honoraires?

—R: Au point de vue du mérite de l'aumône versée, il est évident qu'il est le même dans les deux cas. Quant aux fruits du sacrifice, ils sont infinis en soi et leur application à telle ou telle intention dans une mesure plus ou moins pleine appartient, en définitive, à Dieu lui-même. Impossible d'en juger mathématiquement; même si l'on peut affirmer que plusieurs messes doivent valoir mieux qu'une seule, il faut admettre qu'une seule, si c'est la volonté de Dieu, peut suffire à tous les besoins des vivants et des morts de tout temps et de tout lieu. Enfin, en pratique, il faut considérer que les messes chantées créent des revenus à l'Eglise paroissiale dans laquelle on les fait célébrer tandis que l'honoraire d'une messe basse est donné tout entier au prêtre qui la célèbre. Cet honoraire ne peut être appelé le prix de la messe. C'est simplement une aumône destinée à aider à la subsistance du prêtre à qui elle est offerte en considération du fait que, sans y être obligé par ailleurs, il célèbre une messe à telle intention déterminée qu'on lui a recommandée.

Autre exemple, qui intéresse plus directement Lourdes. Si vous aviez été présent à Massabielle, en février 1858, et que vous eussiez assisté aux apparitions de la Sainte Vierge à Bernadette, vous auriez pu voir, comme tant d'autres, la flamme du cierge lécher pendant un quart d'heure la main de Bernadette sans lui faire aucun mal; vous auriez pu, l'apparition terminée, approcher une flamme de cette même main jusque là indolente; vous auriez vu l'enfant tressailler et l'auriez entendue crier: "Vous ne faites mal". En un mot, vous auriez pu constater le miracle du cierge, avec une compétence composée de vue, d'ouïe, d'attention et de bon sens. Vous auriez pu voir jaillir la source dans les circonstances miraculeuses que vous savez: ici encore, votre compétence ne dépendait d'aucun diplôme, médical ou autre.

Passons à aujourd'hui. Les miracles qui se produisent à Lourdes sont tous des miracles de guérisons: je parle des miracles visibles. Ici le champ de la compétence se rétrécit: sans doute, un profane pourra constater que telle personne, depuis tant d'années, n'a jamais marché du tout. Mais dans quelles circonstances? A la suite de quel accident? Pour quelle cause? Et avec quelle espérance de guérison? Ici votre compétence est dépassée: celle de la science intervient, et c'est aux médecins que revient la parole.

Mais elle leur est donnée! J'ai parlé du Bureau des Constatations. Il a toujours été dirigé par des médecins compétents, qui furent successivement les docteurs de Saint-Maclou, Boissarie, Le Bec et Marchand. Les portes en sont ouvertes à tous les médecins: on ne leur demande pas un billet de confession, mais la simple indication de leur titre; pour chaque malade qui se dit guéri, une enquête est faite sur sa situation antérieure, grâce aux certificats médicaux les plus récents et les plus circonstanciés; les médecins qui le désirent peuvent venir, questionner, discuter. Puis le Président pose ces questions qu'on peut qualifier de rituelles.

1o La maladie a-t-elle existé réellement?

2o Y a-t-il guérison absolue?

ou seulement amélioration évidente.

3o La guérison peut-elle être attribuée à un processus naturel?

Ce n'est qu'après cela que la guérison extra-naturelle est affirmée (ou non) par les médecins, réserve faite de l'épreuve du temps. Ne croyez pas d'ailleurs que ce soient seulement quelques médecins et les mêmes médecins qui examinent et prononcent. En 1922, 481 médecins, français et étrangers ont participé aux travaux du Bureau; en 1923, 570; en 1924, ce nombre a encore été dépassé!...

Ne croyez pas non plus qu'il s'agisse d'examen superficiels, ou de pures discussions de forme, destinées à préface des décisions rendues à l'avance. Tout se fait sérieusement, minutieusement. Aux portes du Bureau, sur l'esplanade, la foule attend anxieuse, impatiente; elle a vu un malade porté sur un brancard, elle l'a vu ensuite marcher jusqu'au Bureau, elle croit au miracle, elle ne comprend ni les lenteurs ni les incertitudes des médecins; elle chanterait volontiers le Magnificat, ce pendant que les hommes de la science examinent, questionnent, discutent, hésitent. Il y a là une pression morale, inconsciente mais réelle, exercée par la foule. A l'intérieur du Bureau on ne s'en émeut jamais, la sérénité règne, et l'on ajourne bien souvent des décisions que l'on voudrait pouvoir proclamer tout de suite, pour la satisfaction bien naturelle... et surnaturelle en même temps, de cette foule de croyants qu'habite la foi et qu'exalte l'espérance en la miséricordieuse bonté de la Reine du ciel et du Salut des infirmes.

Le 8 juin 1924, le docteur Gordon Mackensis, un médecin protestant bien connu en Angleterre, écrivait au docteur Marchand, à son retour de Lourdes.

"Je ne voudrais pas laisser passer une journée de plus sans vous dire combien je vous suis reconnaissant pour toute la considération et toute la courtoisie que vous m'avez témoignées pendant ma visite à Lourdes, et pour toute la peine que vous vous êtes donnée pour faciliter mes recherches.

"Je voudrais aussi vous exprimer mon admiration pour la façon dont vous avez présidé les deux enquêtes auxquelles j'ai assisté, faisant toujours ressortir les traits caractéristiques de chaque cas, en nous invitant en même temps à en proposer notre opinion librement.

Ce témoignage aussi compétent que désintéressé est trop éloquent pour que j'insiste davantage. Aussi bien, parmi les visiteurs du Bureau de Lourdes, on compte des agrégés, des professeurs de Facultés, qui, à l'envi, ont rendu aux méde-

cins du Bureau le même témoignage.

On a regretté quelquefois qu'il n'y eût pas au Bureau un cabinet radiographique. Ayant eu, naguère, à discuter avec un professeur de l'Université de Cas de Pierre de Rüdiger, mon contradicteur exprima le regret qu'on n'eût pas fait la radiographie des jambes. Comment aurait-on fait, si elle n'était pas née?

Ce regret ne peut être, aujourd'hui, raisonnablement exprimé. Dans la plupart des cas, les médecins soignent et guérissent sans recourir à la radiographie. Pourquoi en serait-il autrement chez les médecins de Lourdes? Au surplus, on peut affirmer que la radiographie intervient chaque fois qu'elle est nécessaire, et que les médecins du Bureau ont en mains les résultats de ces opérations.

Je me résume. La compétence est toujours nécessaire pour étudier un miracle; elle ne réside pas toujours dans un diplôme de médecine, mais chaque fois que ce diplôme est nécessaire... ce sont plusieurs diplômes qui interviennent. Et donc, à Lourdes, la compétence a toujours son rôle décisif.

Mais cette compétence ne suffit

pas. La science médicale, c'est, si vous voulez, la compétence de l'esprit; il faut y ajouter la compétence du coeur, et ici, cette compétence a un nom particulier: elle s'appelle la bonne foi.

C'est de celle-ci qu'il nous reste à parler.

(A suivre)

Oh! si vous connaissiez le secret de Dieu, que volontiers vous cederiez aux autres le premier rang! Que de bon coeur vous vous tiendriez à la dernière place!

—St Jean de la Croix

Dieu veut que nous nous sauvions mais en vainqueurs. La vie est une guerre continuelle; tant que nous y sommes, il faut combattre, et pour vaincre, il faut prier

St Alphonse de Liguori

Sous votre tutelle, ô Marie, nous nous réfugions. Nul, sinon par vous, ô Immaculée, n'est délivré du mal; nul, sinon par vous, ô très chaste, ne reçoit les faveurs divines; c'est donc à juste titre que toutes les générations vous louent dans les siècles des siècles.

St Germain.



UNE AUBAINE

Un Joli PIANO Automatique
au prix de
\$485.

\$15 comptant, \$10 par mois.

J.-S. Rivard & Cie

176, Notre-Dame, Les Trois-Rivières.

Les Livres qu'il faut lire

ILS SONT TOUS EXCELLENTS!

Directives Nationales

DIX ANS D'ACTION FRANÇAISE, par l'abbé Lionel Groulx. 275 pages de doctrine vibrante et de littérature vivante et chaude.— Les paroles d'un Chef qu'il faut faire entendre à la présente génération. Pas de plus utile cadeau à faire à un jeune homme	\$0.75
L'œuvre de l'abbé Groulx, par Olivier Asselin	0.50
Notre Maître le Passé, par l'abbé Groulx	0.75
Au Service de la tradition française, par Edouard Montpetit	1.00
Le Bréviaire du patriote, par Mgr Paquet	0.25
Préparons les Cadres, par Antonio Perreault	0.35
Energies rédemptrices, par Hermas Bastien	0.60
Vers l'émancipation, par l'abbé Groulx	1.00
Lendemain de conquête, par l'abbé Groulx	0.90

ROMANS CANADIENS

La Terre vivante, par Harry Bernard	\$0.75
La maison vide, par Harry Bernard	0.75
La Sève immortelle, par Laure Conan	0.75
L'appel de la Race, Alonice de Lestres	0.75
Un cœur fidèle, Blanche Lamontagne	0.75
Comme jadis, Magali Michélet	0.75
La fin d'un traître, Eugène Achard	0.25

POESIE

Les trois lyres, Blanche Lamontagne	0.75
La vieille maison, Blanche Lamontagne	0.90
La moisson nouvelle, Blanche Lamontagne	0.75

POUR LES PETITS ET LES GRANDS

Perrine et Charlot, Marie Claire-Daveluy	\$0.75
Le filleul du Roi Grollo, Marie-Claire Daveluy	0.75
Comment ils ont grandi, Joyberte Soulanges	0.60
Dollard, Joyberte Soulanges	0.50
Chez nous et chez nos gens, Adjutor Rivard	0.60
Les Rapallages, l'abbé L. Groulx	0.25
Notre légende dorée, (3 vols), par un Frère mariste	1.00

20 pour cent de remise aux LECTEURS DU BIEN PUBLIC

La Librairie d'Action Française, Ltée.

1735, rue St-Denis

Montréal

PAGE DE SHAWINIGAN ET DE GRAND'MÈRE

Courrier de
Grand'Mère

Au tableau d'honneur dans les
Ecoles de notre ville.
Pensionnat des Dames Ursuli-
nes

Classes Françaises

5ème année: Rachel Thiffault, Rosa LaBrie et Gisèle Lord. 7ème année: Roland Champagne. 6ème année: Marguerite Champigny et Jeannette Cayer. 5ème année: Marcelle Hélie et Dorothée Lemoine. 4ème année: (a) Germaine Gagnon et Madeleine Nicole. 4ème année (b) Marguerite Bernard et Claire Grenier. 3ème année: Thérèse Dostaler, Carmen Lemoine et Evelyne Ferron. 2ème année (a) Berthe Richard et Madeleine Lampron. 2ème année (b): Madeleine Maillette et Claire Champigny. 1ère année: Gabrielle Thibault et Simonne Héard. Cours préparatoire: Agnès Desroches et Rolande Desbiens.

Classes anglaises:

7ème grade (a): Alice Connors et Ellen Thérèse. 7ème grade (b) Lucienne Grenier et Rosa LaBrie. 6ème grade: Dorothée Lemoine et Emilienne Garsen. 5ème grade: Claire Grenier et Paula Coulombe. 4ème grade (a): Germaine Gagnon et Carmen Lemoine. 4ème grade (b): Juliette Gagnon et Suzanne Lambert. 3ème grade (a): Thérèse Dostaler et Emérentienne Bélanger. 3ème grade (b): Françoise Maillette et Rita Gaudet. 2ème grade (a) Helen Neville et Marguerite Aboud. 2ème grade (b): Agathe Thérien et Berthe Richard. 1er grade: Marguerite Bordeleau et Juliette Héard. Cours préparatoire: Jeannette Cayer et Rachel Thiffault.

Externat St-Louis de Gonzague
(Ursulines)

Cours français.

5ème année: Germaine Saucier et Gabrielle Dostigny. 7ème année: Fernande Nadeau et Florence Côté. 6ème année: Gracia Gagnon et Bertha Labaie. 5ème année: Yvonne Demers et Marguerite Denoncourt. 4ème année (a) Yvette Sawyer et Rose Francœur. 4ème année (b) Simone Lefebvre et Cécile Philbert. 3ème année (a): Alice Boisvert et Claire Chasson. 3ème année (b) Irène Guizard et Thérèse Marcouillier. 2ème année (c) Germaine Rivard et Louise Larocque. 2ème année (a) Jeannette Bédard et Charlotte Gélinas. 2ème année (b): Albertine Boisvert et Florence Marshall. 2ème année (c): Desnèves Gagnon et Cécile Julien.

Cours anglais:

4ème année (a) Yvette Sawyer et Simone Gagnon. 4ème année (b) Simone Lefebvre et Cécile Bourassa. 3ème année (a) Evelyne Deschamps et Marguerite Carle. 3ème année (b) Simone Thibault et Rita Mercier. 3ème année (c) Bernadette Matteau et Rachel Deschamps. 2ème année (a) Jeannette Bédard et Béatrice Philbert. 2ème année (b) Yvette Boisselle et Anita Landry. 2ème année (c) Marguerite Bergevin et Louise Lemoine.

Académie des Frères de l'In-
struction chrétienne:

Cours scientifique.

10ème année: Noël Proulx, Alphonse Matteau et Luc Beauchemin. 8ème année: Jules Deschamps, Dulac Robitaille, Mariel Millette, Arthur Lamarche et Chs-Ed. Garsen. 5ème année: Paul Dodd, Philias Desautels, Roland Ricard, L.-P. Savoie, Camille Lacroix, Jacques Lafontaine et W. Chasson.

Cours Technique:

10ème année: Lucien Lavigne, Harold Gaudet et Jacques Ricard. 9ème année: Guy Ricard, Georges Matteau, Donat Ferron, Léo St-Cyr et Jean-Louis Berthiaume. 8ème année: Gratien Desautels, Jos. St-Arneault, Chs-Victor Lambert, Louis-Georges Bélanger et Philias Villeneuve. 7ème année: (a) Sévérine Fréchette, Léo Provost, Roland Savoie, Willie Demers, Henri Gélinas, Jean Hamel, Maurice Coulombe, Emile Juncosa, Georges Ferron et Clarence Dostigny. 6ème année (a): Paul Saucier, Paul Hallé, Gaston Lavigne, Normand Juncosa, Elphédon Bordeleau, Raymond Juncosa, Paul Dostaler, Albert Dostigny, Benoit Huard, Lionel Gagnon. 5ème année (a) Roméo Gariépy, Gaston

Certains narcotiques

que l'on emploie pour soulager un rhume causent parfois la constipation et la fièvre. Servez-vous du Baume Rhumal, le bon vieux remède de famille, qui ne contient aucun narcotique. 55c. La Boutique. En vente partout. 9-26

Campeau, Hervé Villeneuve, Marcel Crée, Henri Lambert, Omer Brunelle, Jean-Paul Gagnon, Armand Picard, Georges Pichette, Lionel Crochetière. 5ème année (b) Simon Gagnon, Emile Picard, Jean Lambert, Maurice Vincent, Hervé Rivard, Alide Gauthier, Maurice Villeneuve, Armand Gilse, Maurice Dostigny, Albert Houde. 4ème année (a) Emile Lachance, Gérard Gélinas, Léo-Paul Girardin, Roland Lacombe, Ghislain Houde, Joachim Gagnon, Albini Massicotte, Kenneth White, Henri Laverigne, Robert Dorais. 4ème année (b) Ernest Neault, P.-E. St-Arneault, Victor Lacours, Robert Denoncourt, Normand Gélinas, Gratien Lord, René Gélinas, Léo Camirand, Donat Gélinas, Roland Gélinas. 4ème année (c) Ls.-A. Lafontaine, Patrick Paquin, Yvon Morin, Raymond Lefebvre, Joseph Houde, Henri Laing, Clément Gélinas, Armand Bourassa, Gérard Gingras, Albini Berthiaume. 4ème année (d) Martial Fréchette, Maurice Rivard, Jean-Paul Deslèdes, Emilien Allard, Marcel Laing, Gaston Ricard, Roland Dufault. 3ème année (a) Conrad Bourassa, P.-A. Léveillé, Philippe Desroches, Raymond Cloutier, Robert Beauchesne, Egide Laverigne, Emile Gignac, Urie Baril, Geo-Emile Matteau, Hervé Pellerin. 3ème année (b) Jacques Sansfacon, Richard Thérien, Fernand Bouchard, Jean-Paul Boisvert, Emile Pichette, Camille Roy, Henri-Paul Gélinas, René Ricard, Aimé Pothier, Donat Flageole. 3ème année (c) Roger Demers, Robert Gingras, Albert Lesieur, J.-Robert Lavallée, J.-Chs Juncosa, Maurice Gariépy, Paul-Emile Alty, Maurice Gariépy, René Maurais, Henri Hagan. 3ème année (d) Lionel Hains, Gérard Blanchette, Robert Boisjoli, Donat Carle, Hervé Jacques, Edouard Petit, Julien Brunelle, Robert Boisvert, Fernande Lemay, Jean-Paul Gutkin. 2ème année (a) Gédéon Melancon, Emile Flageole, François Landry, Emery Lesieur, Alcide Blanchette, Almanzar Venes, Maurice Lambert, Jean-Ls. Marchand, Henri Petrin, Fernand Duchesneau. 2ème année (b) Robert Brissou, Jules Paquin, Chs-Auguste Deschamps, Emery Paquin, Chs-Henri Caron, Armand Hamel, Adrien Gervais, Rosaire Boisvert, Roch-Albert Desbiens, Maurice Laporte. 2ème année (c) Maurice Grenier, Albert Gélinas, Jean-Paul Cournoyer, Robert Thivierge, Harold Bordeleau, Maurice Blais, Maurice Deschamps, Eddy Melancon, Jean Quessel, Jean-Paul Lefebvre. 2ème année (d) Léo Ricard, Ovide Saucier, Gérard Cadotte, Arsène Coulombe, William Deschamps, Jean-Paul Denoncourt, Lucien Rivard, Albert Quessel, Elie Calille, Robert Massicotte, Maurice Gauthier, Emile Mathon, Chs-Henri Pagé, John Hayes, J.-Arthur Cloutier, Origène Gamache, Armand Coriveau, Lionel Héon, Alphonse Ayotte, Ernest Lampron.

1ère année (a) Aline Villeneuve, 1ère année (b) Simonne St-Pierre et Alice Lamarche. Cours préparatoire: Wilbrod Pellerin et Jeannette Grenier.

ECOLE ST-AURICE

1ère année (b) Anita Lambert et Alfred Papasodoro. Cours préparatoire (a) Pierrette Gauthier et Madeleine Mathon. Cours préparatoire (b) Jean Dostaler, Alex Papasodoro.

ECOLE DU SAULT

1ère année (a) Jeanne d'Arc Demers, Yvette Boisvert. 1ère année (b) Claude Gélinas, Jeanne Frisks. Cours préparatoire (a) Cécile Julien, Madeleine Héroux. Cours préparatoire (b) Julien Dumont et Wilbrod Gélinas.

Funérailles de M. Maurice Isabelle

Ces jours derniers, en l'église paroissiale de St-Paul de Grand-Mère, au milieu d'une grande assistance de parents et d'amis ont eu lieu les funérailles de M. Maurice Isabelle, décédé des suites d'une longue maladie à l'âge de 56 ans et 11 mois.

Le défunt laisse pour le pleurer, son épouse, née Aline Blais, et deux enfants, Bernadette, épouse de M. Frédéric Montpéit, et Lucien, de Grand-Mère. Il laisse aussi son père, résidant à Grand-Mère, M. Alexis Isabelle, âgé de 90 ans, ainsi que quatre frères: MM. Adélaide, de Lowell Mass; Alexis, Jr., et Narcisse de Shawinigan, et Gilbert, de St-Boniface; deux sœurs: Mmes Jos. Bellemare, de Baie Shawinigan; et Arthur Bournival, de Manchester, N.H.

Le service fut chanté par M. l'abbé Arthur Brunelle, assisté de MM. les abbés Rivard et Robert, comme diacre et sous-diacre. Une messe fut dite à l'autel latéral durant le service par un prêtre ami de la famille.

Durant la messe la quête fut faite par MM. J.-A. Nicole et Térés. Laing, assistés de Mmes Alexis Isabelle et Adèle Gagnon.

La chorale de St-Paul, sous la conduite de M. Jean Petit et du Rev. Fr. Joas, aidée de la Chorale des Enfants du Collège, ont fait les frais du chant. Les principaux solistes furent: MM. J.-Bie Gingras et J.-P.-Emile Desseureault, le Crucifix de Faure; M. Léo Dugal, O. Moritum; M. Arthur Simard, le Miserere mini Mei; les autres solistes furent: MM. Notaire J.-H. Desroches; Théo. Gravel, Jean Petit, le Rev. Fr. Joas, M. Willie Peterson, M. le Professeur J.-N. Leclerc touchait l'orgue.

Le cortège funéraire était précédé de la Fanfare des Cadets du Collège qui jouèrent plusieurs marches funèbres, trois membres de notre force consulaire précédèrent aussi le corbillard: les fleurs furent portées par MM. Lucien Isabelle, de Shawinigan Falls; Henri Lord et Ernest Ricard, de Grand-Mère.

Le défunt fut porté par MM. J.-H. Desroches, J.-L. Champigny, J.-A. Nicole, Médéric St-Cyr et Téphore Laing, de Grand-Mère, et M. Adèle Blais, de Montréal.

Le deuil était conduit par M. Lucien Isabelle, son fils, M. Frédéric Montpéit, son gendre, M. Alexis Isabelle, son père; nous avons aussi remarqué dans le cortège: son épouse, Mme Maurice Isabelle; sa fille, Mme Frédéric Montpéit; ses frères, MM. Alexis et Narcisse Isabelle, de Shawinigan Falls; et M. Gilbert Isabelle, de St-Boniface; sa sœur, Mme Joseph Bellemare, de Shawinigan Falls; ses belles-sœurs: Mmes Alexis Isabelle et Narcisse Isabelle, de Shawinigan Falls; Mue Gilbert Isabelle de St-Boniface; ses beaux-frères: MM. Joseph Bellemare, de Shawinigan Falls; Adèle Blais, de Montréal; et Adèle Melancon, de Grand-Mère; ses nièces: Mmes Loretta, Mariette et Rita Isabelle, de Shawinigan; Mme Albert Melancon, Mme Ernest Grenier, Mme Laura Melancon, Mme Adèle Gagnon, Mmes Thérèse et Irène Melancon; ses neveux: MM. Wilfrid, Lucien et Ernest Grenier, de Shawinigan Falls; Aimé et Henri Melancon, de Grand-Mère; nous avons aussi remarqué dans le cortège: M. et Mme Arthur Laverigne, MM. H.-A. Bédard, J.-H. Desroches, J.-Bie Gingras, Léo. Dugal, J.-C. Beauséjour, Amédée Roy, J.-P.-Emile Desseureault, J.-N. Leclerc, Arthur Simard, Jean Petit, M. J.-A. Bernier, Dr J.-E. Guibord, L.-W. Ricard, Hector Lord, Victor Petit, Willie Peterson, Théo. Gravel, Florido Matteau, Edgar Houge, H. Lord, Louis Gignac, Henri Neault, Ls.-P. Ricard, Dr Arthur Ferron, René Héard, J.-L. Champigny, Geo.-El. Caron, Ls. Taillefer, M. et Mme Jos. White, M. Arthem Pellerin, Mmes Pellerin, M. Jos. Charette, etc, etc.

La famille reçut un grand nombre de témoignages de sympathies, offrandes de messes, prières, fleurs, parmi lesquelles nous avons re-

ECOLE ST-GEORGES

2ème année (b) Armande Plante et Solange Trépanier. 2ème année (c) Florence Rivard et Alice Sévigny. 1ère année (a) Yvette Prince et Anna Branchaud. 1ère année (b) Laurette Trépanier et Louise-Hélène Lord.

ECOLE DE LA ROCHE

2ème année (b) Cécile Vanasse et Yvette Nadeau. 2ème année (c) Bertha Bourque et Germaine Hamel. 1ère année (a) Florence Petit et Simone Bourque. 1ère année (b) Jeannette Lemay et Hélène Lemay. Cours préparatoire (a) Madeleine Bronsard et Cécile Lachance. Cours préparatoire (b) M. Berthe Tremblay et Chs-Aug. Gauthier.

ECOLE STE-CATHERINE

2ème année (b) Déla Villeneuve et Gabrielle Pichette. 2ème année (c) Georgette Allard et Laurette Labaie. 1ère année (a) Alice Juncosa et Yvette Marconiller. 1ère année (b) Simone Duguay et Berthe Lambert. Cours préparatoire: M.-Ange Camirand et Gilbert Branchaud.

ECOLE ST-JOSEPH

1ère année (a) Aline Villeneuve,

marqué: les familles Josaphat Charette, Gilbert Isabelle, Adèle Gagnon, J.-B. Montpéit, Mmes Rochette; M. et Mme Eugène Giguère, la famille Adèle Garsen, M. et Mme Alexis Isabelle, Jr., M. J.-A. Blais, la famille Jos. White, Mlle Laurette Isabelle, la famille Narcisse Isabelle, la famille Napoléon Carle, la famille Wilfrid Isabelle, etc, etc.

A la famille éprouvée nos sincères sympathies.

Honneur au mérite

Il nous fait plaisir d'apprendre que Mlle Rose Garon, institutrice dans une école de Papineauville, l'an dernier, et fille de M. et Mme Louis Garon, de cette ville, vient de recevoir du Département de l'Instruction Publique une prime de \$20.00 en récompense de ses succès dans l'enseignement. Mlle Garon en était à ses débuts dans l'enseignement.

Nos félicitations.

Les statistiques de St-Jean-Baptiste

La paroisse de St-Jean-Baptiste de Grand-Mère accuse pour l'année 1926 qui vient de se terminer, les chiffres suivants dans ses statistiques: 56 baptêmes, 24 sépultures et 5 mariages.

Il donne sa démission

M. l'avocat Arthur Lefebvre, autrefois de cette ville et maintenant établi à Rouyn, P.Q., était de passage ces jours derniers à Grand-Mère. Il a profité de son passage ici pour donner officiellement sa démission comme conseiller de la cité de Grand-Mère, position qu'il occupait depuis de nombreuses années. Son successeur probable est M. l'avocat Jos. Lafond, fils de M. Albert Lafond, de cette ville.

Chez les Forestiers-Catholiques

La cour de Grand-Mère de l'Ordre des Forestiers Catholiques a fait récemment l'élection de ses nouveaux officiers pour l'année 1927 avec les résultats suivants: Chef Ranger, M. Thomas Giroux; Vice-Chief Ranger, M. Achille Gagnon; ex-chef Ranger, M. Louis Garon; Secrétaire-Archiviste et Financier, M. Eugène Garon; Trésorier, M. Flavien Simard; Orateur, M. Jos. Maillette; Chapelain, M. l'abbé H. Rivard; Syndics, MM. Oly Gignas, Adolphe Roy et Jos. Maillette; Sentinelles, MM. Napoléon Toutant et Napoléon Gélinas.

Baptême

M. et Mme Arthur Ferron, sont les heureux parents d'une fille baptisée ces jours derniers à St-Paul de Grand-Mère, sous les noms de Marie-Louise-Graziella. Parrain et marraine: M. et Mme Jos. Blanchette, oncle et tante de l'enfant. Mme A. Lefebvre portait le bébé.

Divers

Les fiançailles de Mlle Marie-Blanche Albert à M. Morasse Dèziel, ont eu lieu récemment chez les parents de Mlle Albert et ont donné lieu à une belle réunion. Il y eut chant, musique. Après la soirée, un délicieux goûter fut servi à tous les invités, parmi lesquels nous avons remarqué: MM. et Mmes Alphonse Albert, Antonio Albert, Oly Albert, Mlle Landia Petit, MM. Lucien et Henri Albert, Lionel Bellemare; Mlle Anita Albert, M. Domina Breault, Mlle Marie-Ange Maurais, M. Rémi Breault, Mlle Gratia Paquin, M. Georges Cartier; Mlle Yvonne Blais, M. Lucien Boisvert, Mlle Dorinda Blais, M. Alide Grenier, M. Borromée Dèziel, M. Thomas Duchesne, Mlle Germaine Branchaud, M. Alexandre Paquet, Mlle L. Mailloux, M. Lucien Boisvert, Mlle R. Petit.

L'orchestre Breault a fait en grand de partie les frais de la musique durant la soirée.

M. Adrien Gagnon, de Montréal, était en visite ces jours derniers chez M. et Mme Eugène Garon.

M. Arthur Simard, de Montquiers et M. Georges-Emile Simard, de Casey étaient en visite chez M. Flavien Simard ces jours derniers.

Mlle Juliette Simard est allée aux Trois-Rivières, la semaine dernière.

Aux pieds de Marie

La foi chrétienne est restée à genoux devant cette femme et l'enfant qui repose sur son sein; elle a appris en les regardant, la douceur, la pauvreté, le sacrifice; elle s'est fait de cette scène ineffable des visions toujours nouvelles, sans se lasser jamais et sans pouvoir en épuiser la vertu, la charité et la beauté.

Père Didon, O.P

Courrier de
Shawinigan

Au Conseil Municipal

M. l'échevin Henri Dessaulles a été élu pro-maire pour les prochains trois mois à la séance régulière de mercredi dernier que présidait Son Honneur le Maire, Dr J.-A. Dufresne.

A la demande de M. l'abbé Ls-P. Aléthot, éditeur du "Bulletin Paroissial", le conseil lui renouvela l'embellie l'octroi de \$125.00 qu'il lui avait accordé l'année dernière. A ce sujet, M. le Maire se dit heureux de souligner le fait que le "Bulletin Paroissial" est une publication à laquelle la population est maintenant très attachée et qu'elle ne voudrait certainement pas voir disparaître. Le conseil se fait un devoir et un plaisir de venir en aide au dévoué directeur du "Bulletin Paroissial" tout en le félicitant de continuer cette oeuvre dont toute la population bénéficie.

La démission de M. J.-H. Valiquette comme gérant de la cité est acceptée officiellement sur proposition de M. l'échevin J.-V. Dufresne, secondée par M. l'échevin Edouard Gélinas. Ceux-ci cependant, de même que leurs collègues, expriment leur regret du départ de M. Valiquette; M. l'échevin Gélinas propose même un vote de remerciements à l'adresse de M. Valiquette pour les bons services que celui-ci a rendus à la cité comme gérant municipal. M. le Maire prie cependant M. l'échevin Gélinas d'attendre à la séance régulière du 19 janvier, la dernière à laquelle assistera M. Valiquette comme gérant de la cité, pour rendre à ce dernier l'hommage public de confiance et d'estime, auquel il a certainement droit.

Nous croyons intéressant de donner ci-après le texte de la lettre de démission de M. Valiquette: "M. A.-J. Meunier, sec.-trésorier, Cité de Shawinigan Falls, Qué.

"Cher Monsieur Meunier, "J'ai le devoir de vous donner "par la présente ma démission "comme gérant de la cité; je compte "qu'il sera loisible au conseil "de la Cité de l'accepter pour "prendre effet le premier février "prochain. "Je remercie le Maire et le "Conseil pour la direction honnête "et le support franc qu'ils m'ont "toujours donnés durant les cinq "ans et demi que nous avons travaillé ensemble. Nos relations "furent toujours des plus agréables. "Si nous pouvons à la fin de ce "temps enregistrer des résultats "satisfaisants, nous devons les attribuer en grande partie à l'honnêteté et à la franchise de tous les "membres qui ont composé le "conseil depuis 1920-21. "Je remercie les chefs de départements pour le support, qui ne "s'est jamais démenti, que j'ai "reçu d'eux; ce fut là, un grand "facteur dans le succès que nous "avons obtenu sous la forme d'administration par Conseil-Gérant. "Je remercie aussi tous les employés "de la cité qui ont travaillé sous "moi et qui se sont dépensés, chacun dans sa sphère, pour le plus "grand bien de la cité. "Votre dévoué, (signé) J.-Henri Valiquette, Gérant de la Cité."

M. le Maire informe ses collègues que plusieurs applications ont été reçues pour la position de gérant; le conseil et les représentants des compagnies intéressées étudieront soigneusement le problème de trouver un remplaçant à M. Valiquette et nul doute qu'à sa séance régulière du 19 janvier le conseil sera en mesure d'annoncer publiquement le nom de celui qui aura été choisi pour remplir la charge de gérant de notre cité.

Marriage Cloutier-Boisvert

En l'église de St-Pierre a eu lieu ces jours-ci le mariage de Mlle Ida Cloutier avec M. Donat Boisvert. M. W. Boisvert servait de témoin à son fils tandis que la mariée était accompagnée de son père, M. Ernest Cloutier.

Pendant le mariage, un beau programme de chant fut exécuté par Mlle Allard et par M. Geo.

Desrosiers. Mlle R. Garceau touchait l'orgue.

Après la cérémonie religieuse, une réception eut lieu chez les parents de la mariée.

Les nouveaux époux sont partis le même jour en voyage pour Québec, Montréal et Baliseau. Nos meilleurs vœux les accompagnent.

Soirée de fiançailles

Le jour de l'an, avait lieu chez M. Oly Albert, une très jolie soirée intime à l'occasion des fiançailles de Mlle Marie-Blanche Albert à M. Morasse Dèziel.

Parmi les invités, on remarquait: MM. et Mmes Alp. et Antonio Albert, Mlle Landia Petit, Anita Albert, Marie-Ange Morais, Gracia Paquin, Dorinda et Yvonne Blais, G. Mailloux, Germaine Branchaud, MM. Lionel Bellemare, Borromée Daniel D. et Rémi Breault, Lucien Boisvert, Georges Cartier, Alexandre Paquette, R. Petit, Thomas Deschênes, Alide Grenier, Lucien et Henri Albert, etc.

Il y eut chant et musique; à minuit un délicieux goûter fut servi aux invités qui se retirèrent à une heure tardive en emportant une excellente impression de cette fête intime.

Visite du "jour de l'an" des professionnels

Fidèles à une coutume établie depuis déjà quelques années et qu'ils ont à coeur de maintenir, les jeunes professionnels de notre ville, accompagnés de quelques amis, ont ces jours derniers, fait leur visite annuelle du jour de l'an.

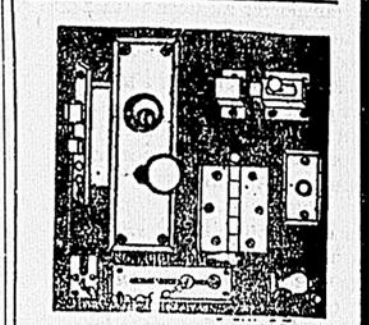
Après s'être réunis au bureau de M. le Dr J.-T. Houle, ils se rendirent chez M. l'avocat A.-E. Paquette, puis successivement visitèrent MM. les notaires L.-Z. Bertrand, registrateur, et J.-H. Nap. Desautels, Son Honneur le Maire Dr J.-A. Dufresne, MM. Dr J.-R. Hébert, A.-E. Guillemette, M.P.P., J.-H. Valiquette, gérant de la cité, Dr J.-A. Bédard, notaire L.-O. Baribeault, Dr Marc

Trudel, W. Fafard et Dr J.-M. Perron.

Les visiteurs étaient des plus enthousiastes et surtout ils reçurent la plus franche et la plus cordiale hospitalité. Le groupe, assez nombreux au début, perdit plusieurs unités au cours de ses pérégrinations, mais cela ne diminua en rien la chaleur des réceptions ni la gaieté des visiteurs.

M. le notaire G.-E. Ladouceur sut, avec beaucoup de tact, interpréter les sentiments de ses confrères pour exprimer à ceux qu'ils visitaient leurs vœux très sincères d'Heureuse et Prospère Nouvelle Année, tandis que la Chorale de M. le Dr Marc Trudel, sut, à plusieurs reprises, exécuter avec brio des morceaux de chant tout à fait appropriés à la circonstance. Parmi ceux qui prirent part, en tout ou en partie, à cet événement d'une haute portée sociale, nous mentionnerons: MM. J.-H. Valiquette, A.-E. Paquette, G. Du-moulin, G.-E. Ladouceur, Dr J.-T. Houle, Jos. Lafond, Edouard Fleury, L.-Z. Bertrand, N.P., etc.

Laporte de 'Devant



Sera toujours chez le propriétaire soigneux l'objet d'une attention spéciale. C'est la meilleure annonce.

Demandez les accessoires de

Cyrille LABELLE & Cie

10, -- Rue Des Forges -- 10
Les Trois-Rivières.

Café
"VICTORIA"
Célèbre pour sa saveur
EN BOITES HERMETIQUEMENT SCÉLÉES
LAPORTE MARTIN LIMITÉE

DONNEZ AUX ENFANTS le Sirop
Merr Kroh pour le rhume 25c.

LA PHARMACIE WILLIAMS
22 rue Hart. Téléphone No 1
Seul Agent pour les remèdes **Reckitt** et Chocolats "Billie Burke"

BUT DE LA CAISSE POPULAIRE

Protéger ses membres contre les revers de fortune, les résultats du chômage, la maladie et l'indigence, en leur enseignant, les bienfaits inappréciables d'une sage prévoyance fortifiée par la coopération, notamment en provoquant et en développant chez eux le goût et la pratique constante et vigoureuse de l'épargne la plus modeste, assurant ainsi leur indépendance économique, faisant naître et grandir le sentiment de la dignité personnelle.

Thomas Bournival, gérant.

Téléphone 142

DEMANDEZ

notre nouveau traitement contre la coqueluche et la toux des enfants.

Remède digne de confiance. Prix \$1.25

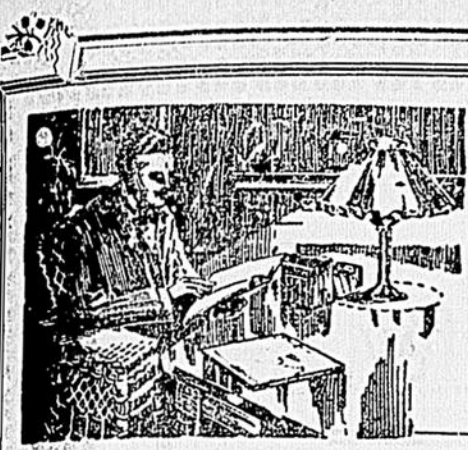
En vente à la

Pharmacie L. A. HÉBERT,

54 avenue Lavolette, - - Les Trois-Rivières.

(En face de la rue Royale.)





DE TOUT UN PEU

DÉcouvertes rappelant L'expédition Franklin

Certains objets trouvés dans les régions arctiques du Canada proviendraient de cette expédition infortunée.

«Départ demain, le 26, pour la rivière Back's Fish.» Ces mots, qui terminent un document en date du 25 avril 1848, signé par le capitaine F.-R.-M. Crozier, du *Terror*, et le capitaine James Fitzjames, de l'*Erebus*, forment le dernier message qui nous soit parvenu de l'héroïque et malheureuse expédition que commandait Sir John Franklin. Bien que ce message, trouvé en 1859, ait été rédigé il y a soixante-dix-huit ans, il est encore d'actualité puisque, au cours de la présente année, d'autres reliques que l'on croit provenir de la même expédition ont été trouvées précisément le long de l'itinéraire indiqué par le document en question.

Pour comprendre l'importance de cette découverte, il est nécessaire de connaître les faits saillants de l'expédition. Sir John Franklin, navigateur polaire de grande expérience, partit d'Angleterre en 1845 avec deux navires, l'*Erebus* et le *Terror*, dans l'intention de découvrir un «passage du nord-ouest» qui constituerait une route plus courte pour gagner l'Asie. Plusieurs années s'étant écoulées sans qu'on eût reçu de nouvelles de Franklin, des expéditions de secours par terre et par mer furent organisées et c'est ainsi que l'on obtint les quelques détails que l'on possède aujourd'hui sur le sort des malheureux explorateurs. En 1850-51, le capitaine William Penny retrouva le site du premier hivernage de Franklin sur l'île Beechey; en 1854, le docteur John Rae apprit des indigènes qu'un groupe de blancs avait été aperçu cheminant sur la glace près de l'île du Roi Guillaume; et en 1859 le capitaine McClintock trouva plusieurs reliques, parmi lesquelles le document du capitaine Crozier déjà mentionné, relatant l'abandon des deux navires au milieu des glaces vers le nord-ouest de cette même île et mentionnant la tentative des 105 survivants de se sauver en retrayant vers le sud.

Depuis lors, on n'a pu recueillir que peu de renseignements additionnels au sujet de Franklin, mais durant l'été de 1926 un traître du nom de Peter Norberg a trouvé un crâne, des morceaux de cuir à chaussures, des lambeaux de drap et un fragment de patin de traîneau en ébène, à l'enseigne Starvation, près de l'île Adélade, en face de l'île du Roi Guillaume. L'importance de cette découverte vient de ce que les reliques ont été trouvées sur la route que les survivants auraient suivie pour atteindre la rivière Back's Fish, cours d'eau qui porte aujourd'hui le nom de Back, en l'honneur de son découvreur, le capitaine George Back, de la Marine Royale. M. Norberg, qui abandonne la traite des pelleteries, a remis ces reliques à M. John-F. Moran, inspecteur du Service des territoires du Nord-Ouest, et du Yukon, ministre de l'Intérieur, alors que celui-ci était de passage à Aklavik l'été dernier; M. Moran les a apportées à Ottawa et elles ont été placées dans le musée du Service. Le drap de marine est semblable à celui dont on se servait dans la Marine Royale au temps de Franklin; quant au crâne, des anthropologistes déclarent qu'il provient d'un homme blanc d'une vingtaine d'années.

D'autres indices semblent démontrer que c'est dans cette région que périrent les derniers survivants de l'expédition. M. W.-H.-B. Hoare, qui a exploré le territoire qui s'étend au sud et à l'ouest du golfe Coronation de 1924 à 1926 pour le compte du même Service du ministère de l'Intérieur, a trouvé un vase de bois semblable à ceux employés dans la marine il y a plusieurs années. Bien qu'il ait été trouvé à un endroit où, apparemment, aucun blanc n'était passé auparavant, il y a tout lieu de croire qu'il a pu provenir de l'un des navires de Franklin et qu'il fut apporté là par les Esquimaux.

Le major L.-T. Burwash, autre explorateur attaché au Service des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, a passé l'hiver de 1925-26 sur l'île du Roi Guillaume et s'est efforcé de vérifier le bien-fondé de la rumeur circulant parmi les indigènes à l'effet qu'un gros na-

gire gît sous douze pieds d'eau parmi quelques récifs à l'est de l'île Matly. Les renseignements recueillis par le major Burwash provenaient de cinq sources différentes et concordent dans leurs faits essentiels. Toutefois, comme la mer était couverte de glaces, il n'a pu faire plus que de déterminer l'emplacement présumé de l'épave. Cet emplacement concorderait avec ce que l'on sait déjà quant au lieu où les navires furent abandonnés, de même qu'avec les données que l'on possède sur la direction des courants. Selon les dires des indigènes, le navire vint s'échouer sur un récif et se brisa en deux. Ils affirment qu'on peut voir distinctement l'épave lorsque la mer est libre de glaces, durant le court été des régions arctiques, mais ils n'ont pu donner aucune description permettant d'identifier le navire. Le major Burwash s'est procuré plusieurs reliques comprenant des débris de cuir et de fer, un fragment d'acier provenant apparemment du gaillard d'arrière d'un navire, un vase de bois semblable à celui trouvé, quantité de fer employée par les indigènes sous forme de harpons et de pointes de flèches, qu'un grand nombre d'articles de fabrication européenne, particulièrement des barils et des caisses cerclées et frottées de fer, ont dû être disséminés le long de ce littoral.

UN BEL ELOGE A L'ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ ST-JEAN-BAPTISTE

L'«Employers Liability» déclare que la Caisse Nationale d'Economie, qu'elle a fondée, peut être citée en exemple à toutes les autres corporations financières. — Mise en vigueur d'un nouveau certificat de rente. — Banquet.

Joignant l'agrément d'agapes familiales à l'utilité de trois journées d'entretiens et d'études, la Caisse Nationale d'Economie élabora, mercredi soir, veille des Rois, chez Kerhulu et Odian, rue St-Denis, son premier congrès semestriel de 1927.

Présidait Me Guy Vanier, du Comité spécial de cette filiale de la St-Jean-Baptiste. Etait à ses côtés, à la table d'honneur, MM. J.-V. Desaulniers, Aimé Parent, Jules Deserres, J.-A. Constant, Henri Ouimet et L.-Art. Clapin.

Remarqués parmi les convives: MM. J.-A. Francoeur, A. Cousineau, A. Bourgeois, A.-B. Charbonneau, W.-D.-G. Patenaude, J.-A. Beauparlant, J.-A. Poissant, L.-M. Lamarre, J.-O. Malo, L.-H. Collet, L.-S. Martineau, Joseph Latourrelle, L.-J. Thoret, A. Côté, J.-B. Daigle, A. Fradet, P. Ouellet, G. Pelletier, E. Rousseau, A. Beauregard, E. Lavoie, J.-A. Marchesseault, F.-X. Cabana, U. Carrière, A. Noël, E.-E. Genest, T.-J. Savoie, J.-A. Ducharme, E.-M. Leblanc, J.-A. Séguin, R. Doré, P. Parenteau, O. Robert, A. Gauthier, J.-B. Bérubé, L.-J. Couture, Edgar Carrière, Joseph Morneau, A. Tallor, O. Lamarre, J.-E. Bégin et J.-A. Boucher, organisateurs de la Caisse à travers la province de Québec, la province du Nouveau-Brunswick et la province d'Ontario.

Etaient encore présents: MM. R. Morin, C.-E. Decelles, A. Lacroix, R. Jodoin et P.-H. Lefebvre, des services de la Société Nationale de Fiducie et de la Caisse Nationale d'Economie.

Au chapitre des discours, ont porté la parole: Me Guy Vanier et J.-V. Desaulniers, président et membre du comité spécial d'administration de la Caisse; M. Aimé Parent, trésorier général de notre société nationale; M. Jules Deserres, gérant général des deux filiales; J.-A. Constant, surintendant général; Henri Ouimet, chef du service de la comptabilité; MM. L.-Art. Clapin, J.-A. Francoeur et Alexandre Cousineau, surintendants adjoints; M. P.-H. Lefebvre, chef du service de la publicité et A. Bourgeois, organisateur.

Des principaux discours, nous extrayons les idées maîtresses que voici:

Me Guy Vanier, président du banquet, présente tout d'abord ses souhaits de 1927 aux dévoués apôtres de l'épargne, chez les Canadiens-français: le bonheur tout d'abord, puisque c'est un des buts de la vie, surtout le bonheur du foyer, puisqu'il est incomparable; le succès ensuite, un succès encore plus grand, si possible que celui de 1926 puisque nous voulons faire de notre oeuvre, entièrement destinée au peuple, nullement égoïste, qui vous assure votre pain, la plus grande des oeuvres: canadiennes-françaises, le courage enfin et l'esprit de travail, puisque tout commence, prospère, réussit dans la nature par l'effort constant, continu, coordonné.

M. Vanier remarque que, sous le rapport de l'harmonie, il ne croit pas qu'il existe de bureaux de corporation qui donnent un plus bel exemple que celui des deux grandes filiales de la St-Jean-Baptiste: la Société Nationale de Fiducie et la Caisse Nationale d'Economie. Contribuent à maintenir cet esprit de famille, le gérant général, le surintendant, le chef du service de la comptabilité, à cause de la noble compréhension de cur tâche, toute accomplie avec compétence et loyauté.

L'orateur termine en annonçant la vente d'une nouvelle rente, fruit de longues études de la part de notre actuaire, M. V.-E. Beaupré, et de tous les membres du comité spécial de la Caisse. Une rente bien en avance sur tout ce que peuvent offrir les corporations similaires; avantageuse non seulement pour un groupe de la société, mais pour tout le monde. Une rente qui fera sûrement de l'année 1927 et de celles qui suivront, une des plus belles propagandes pour notre belle institution, à la fois humanitaire et patriotique.

M. J.-V. Desaulniers, directeur du Conseil général de notre société nationale, a commencé par un éloge, de M. Vanier. Il se plaît à remarquer, en effet, qu'il a rarement vu un homme plus attaché à l'oeuvre de la Caisse Nationale d'Economie. Cet exemple lui rend la tâche facile; il n'a qu'à tenter de l'imiter.

M. Desaulniers remarque à son tour, que le succès remporté par les organisateurs de la Caisse, en 1926, est, on ne peut plus encourageant; il croit, cependant, qu'il y a toujours de la marge pour un succès plus grand encore, en 1927; il ne faut jamais se contenter des résultats obtenus, quand il s'agit d'une belle institution dont profite directement la race.

Un facteur assuré de succès de cette année, c'est le nouveau certificat familial à la préparation duquel on a travaillé ardemment au cours de l'année qui vient de finir. Surtout M. Beaupré, actuaire de la Caisse. Son oeuvre a été présentée bonnement. Elle comble une lacune. La Caisse pourra maintenant satisfaire les familles qui veulent s'assurer une aisance, quel que nombreuses qu'elles soient. Les pères de familles âgés y trouvent tout d'avantages que ceux des jeunes ménages. Il est à espérer que les apôtres de l'épargne qui ont mis toute leur énergie au service de la Caisse, sauront apprécier, comme elle le mérite, cette nouvelle initiative.

M. A. Parent, trésorier général de la St-Jean-Baptiste, prend part pour la première fois à une séance récréative du personnel de la Caisse Nationale d'Economie; aussi en fait-il la remarque. Il connaît cependant, les résultats heureux qu'elle a obtenus, grâce au dévouement de tous ceux qui peinent en faveur de son développement, dans l'union et l'émulation.

C'est un message de confiance qu'il leur apporte de la part de notre société nationale. La St-Jean-Baptiste, comme la Caisse, contribue de plus en plus au succès de l'oeuvre. Sa direction intelligente, cherche à étendre sa salutaire action chez tous les nôtres. Mais sa tâche est grandement facilitée par sa belle filiale, grâce à sa parfaite organisation. Les résultats obtenus depuis quelques années récompensent amplement pour les sacrifices consentis.

M. Parent observe que, dans le public, la confiance envers la Caisse se va également en grandissant. Cela est dû à la concorde et à l'harmonie qui caractérisent le travail des chefs et des subalternes. Aussi la St-Jean-Baptiste tient-elle à remercier et les uns et les autres, et leur promet tout le concours qu'ils sont en droit d'en attendre.

M. Jules Deserres, gérant gé-

ral de la Fiducie et de la Caisse, témoigne tout d'abord sa reconnaissance à ceux qui veulent bien faire état de l'administration progressive de l'oeuvre, à laquelle il démontre son fidèle attachement, puis il pose cette question: Que nous réserve 1927?

Après une revue, très élaborée, de ce que fut 1926 dans les différents domaines ferroviaires, bancaires, agricoles, industriels, commerciaux, etc., l'orateur conclut que l'avenir est des plus prometteurs et que la Caisse, qui a pris sa large part dans tous les succès remportés, doit partager également l'optimisme qui marque le début de 1927. Sa direction, à tout événement, suit étroitement les fluctuations du marché monétaire. Jusqu'ici, elle n'a certes pas eu à s'en repentir; ces placements ont assuré des rendements supérieurs à ceux qui ont été faits ailleurs.

M. Deserres fait ensuite quelques remarques sur les décisions prises au cours du premier congrès semestriel de 1926. Le surintendant ainsi que ses organisateurs avaient promis d'insérer, au cours de l'année dernière, 20,000 rentes nouvelles; le résultat final, au 31 décembre dernier, a été de 18,500. La direction de la Caisse ne tiendra pas compte de ce bris de promesse; elle préfère avoir 1,500 rentes de moins et être assurée que l'on percevra les contributions des 18,500 autres pendant 20 ans; c'est la confiance que lui inspire le travail et du surintendant, M. Constant et de ses non moins dévoués agents.

Il avait été suggéré d'autre part de mettre en vigueur un nouveau certificat, permettant à tous les organisateurs d'insérer, comme rentiers, toute une famille, et non plus seulement, un, deux ou trois membres. Ce vœu des agents a été exaucé. Vous devez donc redoubler d'efforts, conclut M. Deserres, puisque la direction de la Caisse s'est rendue, après beaucoup de travail, à votre désir.

On a encore demandé d'étendre le champ d'action de la Caisse en dehors de la province de Québec et de la province du Nouveau-Brunswick. Ce point n'a pas été complètement réglé; mais les négociations préliminaires ont été entamées, grâce à MM. Desaulniers et Beaupré, qui sont allés rencontrer, à cette fin, le surintendant des assurances de la province d'Ontario. Les perspectives de succès sont très alléchantes, puisque promesse a été faite d'amender les lois ontariennes, afin de permettre à l'oeuvre de faire bénéficier nos compatriotes de cette province de ses incomparables bienfaits.

Il a enfin été aussi question, à ce premier congrès de 1926, de créer un fonds de pension pour les organisateurs et les membres du personnel intérieur de la Caisse. Cette question n'a pas non plus encore été réglée. Mais les organisateurs, remarque l'orateur, devront nous rendre ce témoignage que nous avons fait, tout de même, de réels sacrifices pour leur assurer de meilleurs traitements.

M. Deserres passe ensuite aux explications de l'état comparatif de la Caisse au 31 décembre dernier. Qu'il suffise de dire que les revenus nets du capital se sont augmentés, au cours de l'an dernier, d'environ 21,000, dont les tiers seront les premiers à profiter, dès la distribution des rentes annuelles, à la mi-juin prochain.

Le gérant général de la Caisse profite de la circonstance pour rappeler que, dernièrement, cette filiale de notre société nationale a reçu un témoignage qu'elle ne saurait trop apprécier. L'Employers Liability a bien voulu, en effet, la citer comme modèle à toutes les autres corporations financières.

Hommage qui est dû au moral d'honneur de tous ceux qui travaillent pour son développement.

Aussi l'orateur conclut-il en demandant instamment à tous les organisateurs de continuer à établir cette inestimable réputation de l'oeuvre. Elle n'a pas besoin qu'on critique les institutions similaires pour grandir. C'est dans la loyauté qu'on a toujours manifestée dans ses rangs, qu'elle puisera son succès. Nous voulons, fait-il, comme l'a remarqué M. Vanier, en faire une institution qui serve d'exemple: nous le devons à la race à laquelle nous appartenons. Considérez donc votre travail, mes chers amis, comme un vrai apostolat, comme un bienfait et non comme une charge. Vos efforts seront vraiment alors plus productifs et votre succès sera plus grand.

M. Deserres devait encore remercier la direction de la Fiducie pour avoir permis ces agapes intimes et M. Vanier souligne ce discours en rappelant, encore une fois, qu'il était la preuve irréfutable que l'organisation de la Caisse Nationale d'Economie est vraiment la base de compétence, de travail, d'honnêteté et de confiance.

M. Henri Ouimet, chef du service de la comptabilité, a remercié les orateurs du Conseil général de la St-Jean-Baptiste, du témoignage d'appréciation à son endroit, en déclarant qu'une grande partie des éloges retournait à tous les membres du personnel intérieur qui ont étroitement coopéré au succès qu'on lui attribue entièrement. Est-ce que les 110,000 entrées des

livres n'étaient pas terminés le 30 décembre au soir? Il profite de la circonstance pour en remercier tous ses subalternes et termine en souhaitant le plus grand succès aux organisateurs.

M. J.-A. Constant, surintendant général, s'est surtout appliqué à faire connaître, après les remerciements d'usage, les heureux résultats remportés par certains organisateurs au cours de l'année dernière: MM. A. Bourgeois, J.-A. Marchesseault, A.-B. Charbonneau et C. Robert ont effectivement réussi à insérer plus de 1,000 rentes nouvelles; au cours du mois de décembre dernier seulement, c'est M. L.-H. Collet, qui en a inscrit 516 et H. Marchesseault 250; sont encore à l'honneur, pour le mois dernier, MM. J. Latourrelle, F.-X. Cabana, Patrick Parenteau, A. Côté et W.-D.-G. Patenaude.

Disons encore que M. J.-A. Francoeur, surintendant adjoint, a fait observer, histoire de démontrer l'importance de la Caisse Nationale d'Economie, que nombre d'assurés font maintenant payer leurs assurances à leurs successions sous formes de rentes.

Durant tout le banquet, il y eut chant, les convives se plaisant surtout à interpréter les vieilles chansons de chez nous; les applaudissements n'ont pas non plus été ménagés aux orateurs. Tout s'est terminé par O Canada!

LES HEURES SOLENNELLES

Il y a des heures attendues où le Seigneur demande à chaque âme ses fruits. C'est la fin du jour:

Quand, le soir, nous repassons, en priant, la suite de nos actions, Jésus-Christ examine avec nous celles qui ont été pour lui:

La fin d'une année:

Au bout du champ moissonné ou se recueille pour compter les gerbes. Y en a-t-il pour Dieu?

La fin de la vie:

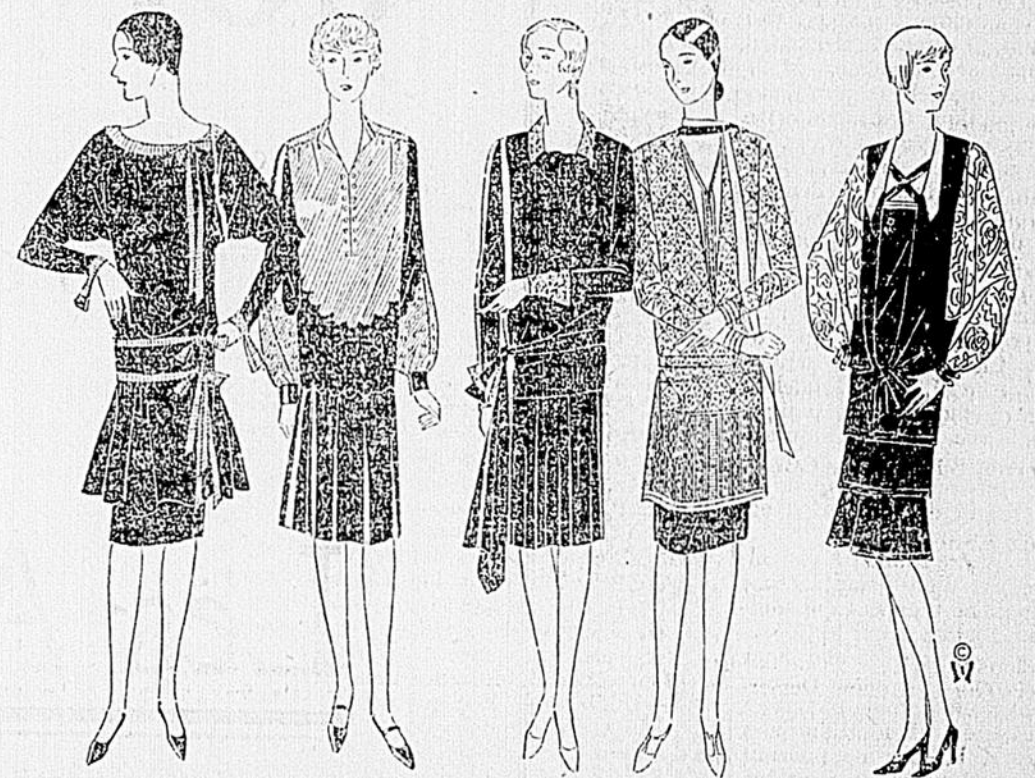
Jusqu'à tout se repère et se pardonne: à ce moment dernier le souverain Juge fait un examen sans appel qui décide de l'éternité. Cette vie fut-elle pour moi? dira-t-il.

Ah! des journées vides, des années vides, d'une vie vide, préservez-moi, Seigneur! — Chanoine Blaise

Mère des souffrants, bonne Mère, Secourez vos enfants pieux Qui ne sont plus sur cette terre Et ne sont pas encore aux cieux. Le Noël.

LE THE "SALADA"

sa qualité ne varie jamais — exigez-le.



GRANDE VENTE DU MOIS DE JANVIER

Tout notre stock en vente à des prix très économiques

La plus Grande Réduction que nous n'avons jamais offerte!

Des milliers de Magnifiques Robes vendues à des Prix ridiculement bas.

Robes en flanelle dans les patrons les plus nouveaux et à la dernière mode. Prix régulier \$6.95. Prix spécial:

\$2.99

Robes en soie et en matériel plus pesant dans toutes les couleurs les plus nouvelles. Prix spécial:

\$3.98

Tous vêtements en soie rayon dans toutes les couleurs les plus nouvelles et grandeurs assorties. Prix spécial:

89c

Bas en cachemire et en soie, dans toutes les couleurs les plus nouvelles. Prix spécial:

49c

Combinaisons en soie rayon double, toutes les couleurs et toutes les grandeurs. Prix spécial:

\$1.79

1,000 robes en crêpe canton et en matériel plus pesant, couleurs et patrons les plus nouveaux, valant jusqu'à \$20.00. Prix spécial:

\$8.95

Un lot de chapeaux en velours et en feutre tous très nouveaux, assortis de couleurs. Prix spécial:

\$2.98

Un lot de sacs et poches nouvelles différents genres, couleurs nouvelles. Prix spécial:

69c

Un lot de gants sacrifiés au prix du manufacturier, en laine et en chamousette. Prix spécial:

69c

MAISON LOUIS
Rue Des Forges, Les Trois-Rivières.
En face du Marché

Courrier de Shawinigan

Au Conseil Municipal

— Une police d'assurance-feu au montant de \$10,000.00 sur le Poste N° 1 est renouvelée à M. le notaire L.-O. Baribeault, tandis que M. Nap. Jacques obtient le renouvellement des polices de garantie sur le gérant et les employés du bureau.

— Le secrétaire-trésorier informe le conseil que plusieurs demandes lui ont été adressées pour des logements dans l'ancienne maison Lamy appartenant maintenant à la ville, cependant les futurs locataires lui ont fait remarquer que les logements en question n'avaient besoin d'être réparés et lui ont demandé si la ville ne serait pas disposée à faire les réparations nécessaires. M. le Maire et MM. les échevins sont d'avis que l'intérieur de la dite propriété devrait en effet être réparé convenablement et il autorise en conséquence le gérant à faire faire les travaux nécessaires lesquels, d'après ce dernier, pourront coûter approximativement \$2,000.00.

— Lecture est donnée d'une soumission pour l'achat de la propriété Lamy, venant de M. Adolphe Lamy, l'ancien propriétaire de cet immeuble, qui en offre \$7,000.00. Cette soumission, qui est considérée pour le moins peu sérieuse, n'est pas prise en considération.

— M. le gérant fait part au conseil d'une offre pour l'achat de la même propriété venant de M. Armand Pronovost, de la rue Hemlock. M. Pronovost n'a pas fixé de prix mais il demande au conseil de le déterminer lui-même. M. le Maire croit que cela ne serait pas de bonne politique et comme cette opinion est partagée par ses collègues, on décide en définitive d'attendre au printemps pour demander de nouvelles soumissions pour la vente du dit immeuble dont le souvenir, soit dit en passant, menace de passer à la postérité tant il a fait parler de lui.

— Sur recommandation du Comité des Chemins et du gérant, la demande de M. F.-X. Trudel de construire à cinq pieds de la ligne de la 5ème rue, au lieu de quinze pieds tel que stipulé dans le règlement de construction, au coin de la 5ème rue et du Broadway, est accordée à l'unanimité.

— M. le Maire soumet à ses collègues le cas d'un jeune homme d'une vingtaine d'années qui souffre de tuberculose à qui les médecins ont conseillé de s'en aller dans un sanatorium. Ce jeune homme appartient à une famille pauvre et il s'est adressé à M. le Maire pour demander si la ville ne pourrait pas faire quelque chose pour lui. Le conseil décide alors de demander l'admission de ce malade à l'Hôpital Laval à Québec et le secrétaire est autorisé à faire les démarches nécessaires en ce sens.

— Un autre cas que soumet M. le Maire est celui d'un père de famille qui est resté veuf avec six enfants, dont deux garçons et quatre fillettes. Le père demeure à Shawinigan depuis environ un an tandis que les enfants ne sont ici que depuis le 22 juin dernier, soit un peu plus de six mois.

Le père s'est adressé à M. le Maire pour lui demander si la ville ne ferait pas placer ses quatre fillettes dans un hospice et préférentiellement à l'hospice St-Charles à Québec et il l'a en outre informé que lui-même et ses deux garçons quitteraient sous peu Shawinigan pour aller demeurer à Beaudouin. Dans les circonstances, M. le Maire lui a répondu qu'il ne pouvait pas lui assurer que le conseil ferait droit à sa demande et il ajoute que la ville a toujours à cœur de venir en aide à ses indigents, mais qu'il se présente cette fois-ci un cas tout spécial. En définitive, le secrétaire est autorisé à écrire aux autorités de l'Hospice St-Charles pour savoir si les fillettes en question pourraient être placées dans cette institution, jusqu'à quel âge elles pourraient y rester et quel sera le coût de la pension pour les quatre. Après avoir reçu ces informations, le conseil décidera ce qu'il y aura à faire pour venir en aide à cette famille, s'il y a lieu.

ST-THOMAS

Lundi dernier, M. Hervé Matteau, en religion, Frère Majorien, de Montréal, était de passage chez ses parents M. et Mme Maxime Matteau, de cette paroisse.

Le soir, souper intime au foyer paternel. Étaient présents: MM. et Mmes Uldéric Lampron, de St-Etienne, Alfred Gélinas, de St-Etienne, Théo Gélinas, de Yamachiche, Adrien Rivard, de cette paroisse, Aquila Boisvert et M. Moïse Grenier.

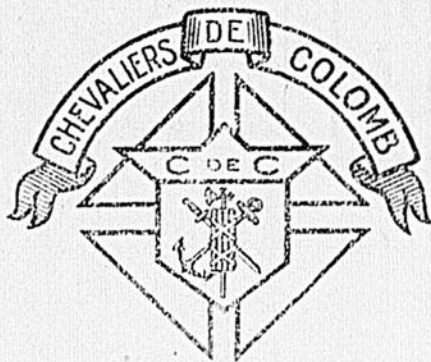
Le lendemain, grand dîner chez Mme Eugène Loranger, sœur du visiteur.

Le 4 janvier, le distingué voyageur quittait ses parents pour retourner dans sa communauté de St-Joseph à Montréal, en compagnie de son jeune frère qu'il conduisait à Laval-des-Rapides, où se trouve le noviciat de la congrégation.

Hôtel de Ville

DES

Trois-Rivières



Jeudi, le 3 fév.

1927

à 8.30 h. P. M.

LE PLUS GRAND ÉVÉNEMENT MUSICAL DE L'ANNÉE

CONCERT DE GALA

Sous le haut patronage de
S. G. Monseigneur François-Xavier Cloutier

PAR

Les Aveugles de l'Institut Nazareth, de Montréal

ORGANISÉ PAR

Les Chevaliers de Colomb des Trois-Rivières

Sous la présidence d'honneur de
S. G. Mgr Alfred-O. Comtois et la présidence active de
M. J. B. Godbout, Grand Chevalier, et de Mme Godbout.

SIÈGES RÉSERVÉS : \$1.00 ---- GALERIE : 75 SOUS

Plan de la salle déposé à la Pharmacie Normand où les billets sont en vente ainsi qu'au "Bien Public", 3, rue Hart, chez Bélanger & Proulx, 24, rue Badeaux et aux Salles des Chevaliers, 64, rue Royale.